



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition partie 3 du mois de Janvier 2015

PREFECTURE**CABINET***Bureau du Cabinet – Section Affaires Générales*

Arrêté n°2015-46 en date du 3 novembre 2014 accordant l'honorariat de maire d'HOMBLIERES	Page	250
Arrêté n°2015-47 en date du 5 novembre 2014 accordant l'honorariat de maire d'ANIZY-LE-CHATEAU	Page	250
Arrêté n°2015-48 en date du 28 octobre 2014 accordant l'honorariat d'adjoint au maire de RETHEUIL	Page	250
Arrêté n°2015-49 en date du 5 novembre 2014 accordant l'honorariat de maire de MAIZY	Page	251
Arrêté n°2015-50 en date du 28 octobre 2014 accordant l'honorariat d'adjoint au maire de RETHEUIL	Page	251
Arrêté n°2015-51 en date du 19 décembre 2014 accordant l'honorariat de maire de LAVAL EN LAONNOIS	Page	251
Arrêté n°2015-52 en date du 28 octobre 2014 accordant l'honorariat de maire de CHAMOUILLE	Page	252
Arrêté n°2015-53 en date du 13 janvier 2015 accordant l'honorariat de maire maire de SEBONCOURT	Page	252
Arrêté n°2015-54 en date du 3 novembre 2014 accordant l'honorariat de maire de REGNY	Page	252
Arrêté n°2015-55 en date du 9 septembre 2014 accordant l'honorariat de maire de FAUCOU COURT	Page	252
Arrêté n°2015-56 en date du 28 octobre 2014 accordant l'honorariat de maire de RETHEUIL	Page	253
Arrêté n°2015-57 en date du 19 décembre 2014 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2015	Page	253 à , 292
Arrêté complémentaire n°2015-72 en date du 5 décembre 2014 accordant la médaille d'honneur des sapeurs pompiers à l'occasion de la promotion du 4 décembre 2014	Page	293
Arrêté n°2015-73 en date du 28 novembre 2014 accordant la Médaille d'honneur des sapeurs pompiers à l'occasion de la promotion du 4 décembre 2014	Page	293

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES*Bureau de la réglementation générale et des élections*

Arrêté n°2015-39 en date du 16 janvier 2015 relatif aux tarifs des transports par taxis automobiles pour l'année 2015 et son annexe Page 295

Arrêté n°2015-40 portant déclassement d'un terrain bâti dépendant du domaine public ferroviaire situé sur le territoire de la commune de GAUCHY et son plan en annexe Page 298

Arrêté n°2015-45 en date du 16 janvier 2015 fixant le calendrier des journées d'appel à la générosité publique pour l'année 2015 et son annexe 1 Page 299

Arrêté n°2015-76 en date du 27 janvier 2015 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 Page 303

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES*Bureau de la légalité et de l'intercommunalité*

Arrêté préfectoral n°2015-41 du 13 janvier 2015 portant adhésion des communes de Bray-en-Laonnois et Soupir au syndicat de regroupement scolaire de Presles-et-Boves, Cys-la-commune, Saint-Mard et Chavonne Page 305

Arrêté préfectoral n°2015-42 du 14 janvier 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes du Val d'Oise (évolution des compétences 'culture, tourisme et patrimoine' et 'aménagement de pôles médicaux et/ou paramédicaux') Page 306

Arrêté n°2015-75 en date du 22 janvier 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes du Val de l'Ailette Page 310

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES*Service Environnement - Unité Prévention des risques*

Arrêté préfectoral n°2015-43 en date du 22 décembre 2014 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour le site ROHM AND HAAS sur le territoire des communes de Chauny, Autreville, Sinceny et Viry-Noureuil Page 315

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE*Direction Santé Publique - Sous-direction Sécurité Sanitaire - Service Sécurité des Pratiques Pharmaceutiques et Biologiques*

Arrêté n°2015-74 en date du 30 décembre 2014 portant modification de l'arrêté du 29 janvier 1998 modifié portant agrément de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) UNILABS BIOCT dont le siège social est situé 14 avenue de l'Europe – 02400 CHATEAU-THIERRY Page 317

PRÉFECTURE DE RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN ARTOIS – PICARDIE

Arrêté préfectoral n°2015-44 en date du 10 décembre 2014 portant élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Somme et son annexe Page 320

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE DE FRANCE
Service Police de l'Eau

Arrêté n°2015 DRIEE IdF n°128 en date du 28 janvier 2015 portant subdélégation de signature Page 327

PREFECTURE

CABINET

Bureau du Cabinet

Bureau du Cabinet – Section Affaires Générales

Arrêté n°2015-46 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à Mme Bernadette BLEUSE, ancien maire d'HOMBLIERES.

Fait à LAON, le 3 novembre 2014

Le Secrétaire Général
Chargé de l'administration
De l'Etat dans le département
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté n°2015-47 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Fabrice LANGLET, ancien maire d'ANIZY-LE-CHATEAU.

Fait à LAON, le 5 novembre 2014

Le Secrétaire Général
Chargé de l'administration
De l'Etat dans le département
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté n°2015-48 accordant l'honorariat d'adjoint au maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Jean-Louis PICORE, ancien adjoint au maire de RETHEUIL.

Fait à LAON, le 28 octobre 2014

Le Secrétaire Général chargé de
L'Administration de l'Etat
Dans le département
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté n°2015-49 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à Mme Chantal CHEVALIER, ancien maire de MAIZY.

Fait à LAON, le 5 novembre 2014

Le Secrétaire Général
Chargé de l'administration
De l'Etat dans le département
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté n°2015-50 accordant l'honorariat d'adjoint au maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Jean LECARDONNEL, ancien adjoint au maire de RETHEUIL.

Fait à LAON, le 28 octobre 2014

Le Secrétaire Général chargé de
L'Administration de l'Etat
Dans le département
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté n°2015-51 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Jean-Pierre DEHAN, ancien maire de LAVAL EN LAONNOIS.

Fait à LAON, le 19 décembre 2014

Le Préfet,
Signé : Raymond LE DEUN

Arrêté n°2015-52 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Pierre LECLERC, ancien maire de CHAMOUILLE.

Fait à LAON, le 28 octobre 2014

Le Secrétaire Général chargé de
L'Administration de l'Etat
Dans le département
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté n°2015-53 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Gérard FEUILLETTE, ancien maire de SEBONCOURT.

Fait à LAON, le 13 janvier 2015

Le Préfet,
Signé : Raymond LE DEUN

Arrêté n°2015-54 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Jean-Paul LECONTE, ancien maire de REGNY.

Fait à LAON, le 3 novembre 2014

Le Secrétaire Général
Chargé de l'administration
De l'Etat dans le département
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté n°2015-55 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Claude LACOURT, ancien maire de FAUCOU COURT.

Fait à LAON, le 9 septembre 2014

Pour le Préfet absent,
Le Secrétaire Général
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté n°2015-56 accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Pierre PERIN, ancien maire de RETHEUIL.

Fait à LAON, le 28 octobre 2014

Le Secrétaire Général chargé de
L'Administration de l'Etat
Dans le département
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2015

A R R E T E

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Monsieur BOURLON Michel**
Ancien adjoint au maire de TERGNIER
- **Monsieur BOUTHILLIER Jean Pierre**
Conseiller municipal de COMMENCHON
- **Monsieur CARON Bernard**
Conseiller municipal de CHIGNY
- **Monsieur CUNOT Régis**
Ancien adjoint au maire de ETAVES-ET-BOCQUIAUX
- **Monsieur JOURDAIN Michel**
Conseiller municipal de COMMENCHON
- **Madame KARMUSIK Edith**
Adjoint au maire de NEUVE-MAISON
- **Monsieur LEFEVRE Jacques**
Conseiller municipal de MARLY-GOMONT
- **Monsieur LEVIEL Pierre**
Ancien adjoint au maire de CHAILLEVOIS
- **Monsieur MACAINE Jean**
Adjoint au maire de OHIS

- **Monsieur MEUREE Bernard**
Adjoint au maire de MAGNY-LA-FOSSE
- **Monsieur MOURIN Christian**
Conseiller municipal de HAUTEVILLE
- **Monsieur POULAIN Fabrice**
Ancien adjoint au maire de ETAVES-ET-BOCQUIAUX
- **Monsieur RAMBAULT Jean-François**
Ancien conseiller municipal de NEUFLIEUX
- **Monsieur THOUANT Jean-Marie**
Ancien adjoint au maire de ROZOY SUR SERRE
- **Madame TISON Anne-Michèle**
Ancien adjoint au maire de MONTBAVIN
- **Monsieur VANDENBULCKE Thierry**
Maire de MAGNY-LA-FOSSE
- **Madame VERRIER Jeannine**
Conseiller municipal de FRIERES FAILLOUEL

Médaille VERMEIL

- **Monsieur APPERT Yves**
Adjoint au maire de NOUVION-LE-VINEUX
- **Monsieur BERCET Yves**
Ancien conseiller municipal de NEUVE-MAISON
- **Monsieur BINOT Raymond**
Conseiller municipal de RIBEAUVILLE
- **Madame CARCAGNO Gabrielle**
Conseiller municipal de NOUVION-LE-VINEUX
- **Monsieur CAUDE Louis**
Ancien conseiller municipal de SAINT-SIMON
- **Monsieur DUPONT Yves**
Adjoint au maire de NEUVE-MAISON
- **Monsieur FLAMANT Pierre**
Maire de FRESNOY-LE-GRAND
- **Monsieur GOMBART Jacques**
Ancien conseiller municipal de TERGNIER

- **Monsieur HAMARD Michel**
Conseiller municipal de SAINT-SIMON
- **Monsieur HERMANT Jacques**
Ancien conseiller municipal de FRIERES FAILLOUEL
- **Madame LEGRAND Yvonne**
Ancien maire de TERGNIER
- **Monsieur PIRE Philippe**
Maire de NOUVION-LE-VINEUX
- **Monsieur VAN HYFTE Michel**
Conseiller municipal de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT
- **Monsieur VANASSCHE Pierre**
Conseiller municipal de NEUVE-MAISON
- **Monsieur WALTER Jean**
Conseiller municipal de SAINT-SIMON

Médaille OR

- **Monsieur CROHEM Christian**
Maire de TERGNIER
- **Monsieur LEDUC Michel**
Ancien maire de LUZOIR
- **Monsieur VAN HAELE Jean Charles**
Conseiller municipal de MAGNY-LA-FOSSE

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame ACHE Nathalie**
Ergothérapeute classe supérieure, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
demeurant à SAINT-GOBAIN
- **Monsieur ACHE Thierry**
Animateur principal 2ème classe, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame ADOUX Valérie**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Monsieur AIT MOUHEB Cyril**
Infirmier diplômé d'Etat, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON

- **Monsieur AMORY Philippe**
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame ANTOINE Nathalie**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de FRESNOY-LE-GRAND
- **Madame ARZUL Isabelle**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame AUROUSSEAU Jocelyne**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame BACHELLEZ Emmanuelle**
Infirmière soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame BADAN Monique (En retraite)**
Agent social 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LAON
- **Madame BAKHTI Aminah**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur BASQUIN Bruno**
Aide soignant classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame BATIZE Catherine**
Agent des services hospitaliers qualifié, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame BATTEUX Nadine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BAUER Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame BEAUDELLOT Corinne**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame BEAUVAIS Cécile**
Auxiliaire de puéricultrice, GROUPE EPHESE de LIESSE NOTRE DAME
- **Madame BEAUVILLAIN Annie**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame BECQ Christine**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES de PARIS
- **Monsieur BEDNARSKI Laurent**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Madame BELAMRID Fatima**
Infirmière soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame BERGNY Valérie**
ASEM principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame BERLEMONT Marie Laure**
Adjoint administratif 2ème classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Madame BESAIN Catherine**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de LE NOUVION- EN-THIERACHE
- **Monsieur BEVIERRE Claude**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BLAMOUTIER Joël**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de MONTBAVIN
- **Monsieur BLANCHART Freddy**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame BLANCHE Béatrice**
Infirmier bloc opératoire diplômé d'Etat classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame BLEUSE Evelyne**
Adjoint administratif 2ème classe, SIAD, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame BONHOMME Agnès**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame BOUCHART Nathalie**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de HIRSON
- **Madame BOURGEOIS Laëtitia**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame BOURGOGNE Colette**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame BOUYENVAL Pierrette**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION de GUISE
- **Madame BRENGUES Annick**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur BRISSEAU Jean-Michel**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de MAREUIL-SUR-OURCQ

- **Madame BROCHART Sandrine**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame BURLION Sabine**
Secrétaire administratif de classe supérieure, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
- **Madame BURONFOSSE Caroline**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CARRASCO Corinne**
Chargée du contentieux, OPH DE L' AISNE de LAON
- **Monsieur CARRASCO Jean François**
Technicien patrimoine, OPH DE L' AISNE de LAON
- **Madame CATHELAIN Nathalie**
Infirmière soins généraux, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur CAUDRON Jean Noël**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame CHAFFAUX Martine**
Infirmière en soins généraux hors classe, CCAS EHPAD LES GLYCINES de MUSSY SUR SEINE
- **Monsieur CHAPUT Jean Luc**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CHARLOT Sandrine**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame CHARPENTIER Fabienne**
Agent de service hospitalier qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur CHATEL Dominique**
Technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame CHAVATTE Rosalina**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur CHUMILLAS Rafaël**
Assistant médico technique classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur COLMAN Daniel**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de FLAVY LE MARTEL
- **Madame COQUART Josiane**
Adjoint technique territorial 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS

- **Madame CORSEaux Sandrine**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE de LA FERRE
- **Monsieur COULLE Patrice**
Moniteur éducateur et intervenant familial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CRE Valérie**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Monsieur DAGNICOURT Michel**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de ORIGNY-SAINTE-BENOITE
- **Madame DAMAS Céline**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur DARDENNE Marc**
Adjoint administratif 1ère classe, SDIS de LAON
- **Madame DE BROSSARD Christine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur DEBOUZY Loïc**
Conseiller territorial socio éducatif, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur DECAMPS David**
Infirmier anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame DECOMBLE Yvonne**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DECORDE Sandrine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de MAREUIL-SUR-OURCQ
- **Madame DECOTTIGNIES Sylvie**
Gestionnaire des marchés, OPH DE L' AISNE de LAON
- **Monsieur DEL PRETE Fernando**
Agent de maîtrise, SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L' AILETTE de CHAMOUILLE
- **Madame DELACROIX Agnès**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DELANNOY Patricia**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DELVAL Valérie**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame DEMONCHY Virginie**
Agent de services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS

- **Madame DEREIGNAUCOURT Aline**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame DERVAUX Cathy**
Agent des services hospitaliers qualifié, MAISON DE RETRAITE DEPARTEMENTALE de LAON
- **Madame DESMITT Patricia**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur DESPAS Dominique**
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT
- **Monsieur DEVIN Emmanuel**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DEVIN Sandrine**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DILLER Hélène**
Assistante médico administratif classe normale, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DOCTRINAL Alain**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame DOLAT Sylvie**
Adjoint administratif. 2ème classe, SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L' AILETTE de CHAMOUILLE
- **Madame DOMONT Sonia**
Adjoint administratif 2ème classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DONNER Christophe**
Adjoint technique 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS de CUFFIES
- **Madame DUCHENE Séverine**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur DUCROS Sébastien**
Adjoint technique 2ème classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Madame DUHAMEL Sylvie**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DUMAIRE Claude**
Chargé d'informatique, OPH DE L' AISNE de LAON

- **Madame DUMESNIL Laurence**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DUPONT Christelle**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur DUVAL Gerry**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur FAMELART Dominique**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur FLAMME Thierry**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame FLEURY Danielle**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur FORTIN Jean-Michel**
Adjoint administratif 1ère classe, SDIS de LAON
- **Madame FOUCHER Véronique**
Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame FOUQUIER Odile**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur FRANCOIS Jean-Marie**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame GALET Martine**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE
- **Madame GARCON Sandrine**
Assistant territorial socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame GARDY Florence**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur GARET Jean Michel**
Infirmier diplômé d'Etat, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame GASPAR Laurinda**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur GENART François**
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de MONDREPUIS
- **Madame GENTIL Colette**
Directrice des soins, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS

- **Madame GODIMUS Chantal**
Assistante médico administrative, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame GOMEZ Muriel**
Agent administratif, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame GONCALVES Maria**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Mademoiselle GONCALVES Sandrine**
Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE
- **Madame GORET- GOSSE Marie Line**
I.B.O.D.E, cadre de santé paramédical CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame GOSSET Anne**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame GOULET Jeanne**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Madame GRESSIER Fabienne**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame GRIERE Doris**
Educateur principal de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur GRIN Daniel**
Adjoint technique de 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame GRONTMANN Delphine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de FRESNOY-LE-GRAND
- **Madame GROUX Claudine**
Aide soignante auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame GRUSELLE Annie**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION de GUISE
- **Madame GUILBERT Isabelle**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE L' OISE de BEAUVAIS
- **Monsieur GUIOT Pierre**
Agent d' entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Madame GUIRAUT Isabelle**
Adjoint administratif 1ère classe, COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS de CUFFIES

- **Monsieur HAMON Jean Claude**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de TERGNIER
- **Monsieur HARTMAN Floyd**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE de LA FERRE
- **Madame HAUTION Patricia**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE
- **Monsieur HAYER Régis**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE
- **Madame HELIN Corinne**
Rédacteur, MAIRIE de CHAUNY
- **Monsieur HELMLINGER Laurent**
Agent de maîtrise principal, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT de BAGNOLET
- **Madame HEMSEN Marie Christine**
Puéricultrice de classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L'AISNE
- **Madame HENIN Francine**
Adjoint administratif hospitalier principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE
- **Monsieur HENNEBERT Philippe**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE
- **Monsieur HERRANZ Carlos**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame HIERLE Sylvie**
Adjoint technique territorial 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame HUET Elisabeth**
Médecin territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L'AISNE
- **Monsieur HUMBERT Gilles**
Adjoint technique territorial 2ème classe, SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'AILETTE de CHAMOUILLE
- **Monsieur HURIAUX Baptiste**
Adjoint technique 2ème classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Madame HURTEBISE Géraldine**
Adjoint administratif 2ème classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Madame JACQUET Joëlle**
Adjoint technique, SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'AILETTE de CHAMOUILLE
- **Monsieur KASZUBA Patrick**
Agent de maîtrise des services techniques, MAIRIE de FRESNOY-LE-GRAND

- **Madame KELLER Sabine**
Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame KLECZEWSKI Patricia**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur KOJALAVICIUS Sylvain**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame KONIECZNY Marie Line**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame KULISZCZAK Virginie**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Monsieur KUPCZAK Jean Claude**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur LABROUSSE Jean Marie (En retraite)**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame LACOURT Marie Christine**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LAMARRE Sarah**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur LAMOURET Pascal**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE de MEZIERES-SUR-OISE
- **Madame LANGRAND Catherine**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE de LA FERRE
- **Madame LAPLACE Carole**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur LE BARS Jean Yves**
Adjoint technique principal 2ème classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
- **Monsieur LE GOFF Irwan**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame LE PORI Isabelle**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame LEBRUN Isabelle**
Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame LEBRUN Marie Rosa**
Agent des services hospitaliers qualifié, GROUPE EPHESE de LIESSE NOTRE DAME

- **Madame LECHESENE Valérie**
Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Monsieur LECUYER William**
Maître ouvrier, GROUPE EPHESE de LIESSE NOTRE DAME
- **Madame LEFEVRE Marie Thérèse**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEFEVRE Pascale**
Agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE de LAON
- **Monsieur LEFEVRE Patrick**
Adjoint technique territorial 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur LEGAYE Philippe**
Adjoint administratif 1ère classe, SDIS de LAON
- **Monsieur LEGRAS Frédéric**
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LELOUP Marie Line**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame LEPREUX Sandrine**
Infirmière de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame LEROUX Pascale**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame LEWANDOWSKI Nelly**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame LIEBART Cathy**
Psychologue territorial hors classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LOHRER Denis**
Cadre socio éducatif , CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LOIZE Caroline**
Cadre de santé, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Monsieur LORIDAN Jean Luc**
Infirmier psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LE NOUVION- EN-THIERACHE
- **Madame LUCAS Valérie** Aide soignante classe supérieure, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN

- **Madame MAFILLE Agnès**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de LE NOUVION- EN-THIERACHE
- **Monsieur MAGNIANT Alain**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE de LAON
- **Madame MAINE Viviane**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame MALACAIN Thérèse**
Cadre de santé, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame MALENFANT Yolande**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur MALHEIRO René**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur MALPEZZI Daniel**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Mademoiselle MANGIN Corinne**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur MARCINKIEWICZ Frédéric**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame MARCOUX Catherine**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame MARECHAL Isabelle**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN
- **Madame MARIE Jocelyne**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame MARINELLI Isabelle**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur MARLIN Franck**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L' ENVIRONNEMENT de PARIS
- **Monsieur MARONNIER Gérard**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur MAZEDIER Patrick**
Eboueur principal, MAIRIE DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU de PARIS

- **Madame MAZIERE Christine**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame MAZOIR Agnès**
Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame MAZZINI Marie Pierre**
Adjoint administratif 2ème classe, CCAS, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur MENTEAX Joël**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de AULNAY SOUS BOIS
- **Madame MENTEAX Noëlle**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de AULNAY SOUS BOIS
- **Monsieur MERCIER Michel**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame MEUNIER Corinne**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame MEURICE Catherine**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur MICHALON Michel**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur MIEL Patrick**
Adjoint technique territorial 1ère classe, Syndicat de communes pour le fonctionnement du collège de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
- **Madame MOINE Yolande**
Ouvrier professionnel qualifié, MAISON DE RETRAITE de FLAVY LE MARTEL
- **Madame MONTIGNY Florence**
Manipulatrice electroradiologie, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame MORETTI Marie Hélène**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame MULLIER Séverine**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame MYRCIK Nathalie**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame NERENHAUSEN Agnès**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Madame NINITTE Jacqueline (En retraite)**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Madame NIVART Roselyne**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame NOGENT Sylvie**
Infirmière classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur NOVAROWSKI Michel**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame OFFROY Nathalie**
Adjoint technique territorial 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur OUDART Fabrice**
Agent de maîtrise, MAIRIE de LE NOUVION-EN-THIERACHE
- **Madame OUIN Laëtitia**
Adjoint technique 2ème classe, CCAS, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame OYON Isabelle**
Infirmière soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame PAILLA Véronique**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame PAILLARD Corinne**
Moniteur éducateur, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame PARENT Nathalie**
Infirmière diplômée d'Etat classe normale, CENTRE HOSPITALIER de HAM
- **Monsieur PARMENTIER Régis**
Agent de maîtrise, SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L' AILETTE de CHAMOUILLE
- **Madame PASTOT Carole**
Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur PAUPY Dominique**
Technicien laboratoire classe normale, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Monsieur PECHER Philippe**
Adjoint administratif 1ère classe, SDIS de LAON
- **Madame PEREIRA Corinne**
Infirmière classe normale, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-
GOBAIN
- **Monsieur PETIT Eric**
Brigadier chef principal, MAIRIE de CREPY EN VALOIS

- **Madame PETITOT Marie Christine**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame PEZE Sandrine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur PEZY Alain**
Agent d'entretien qualifié, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame PICARD Valérie**
Diététicienne, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame PIERSON Carole**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame PILLAUD Corinne**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame PLATEL Suzanne**
Agent hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur POCHART Denis**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE de GUIGNICOURT
- **Madame POUR Aline**
Manipulatrice en electroradiologie, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame PRUVOST Emmanuelle**
Aide soignante classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame RACHESBOEUF Sandrine**
Aide soignante, classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de HAM
- **Madame RAIMBEAUX Laurence**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur REMOULU Jean Pierre**
Adjoint technique 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS de CUFFIES
- **Monsieur REVE Sylvain**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame RISDORFER DE ISSDENTZI Cécile**
Adjoint administratif 1^{ère} classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
- **Monsieur RISSEN Francis**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT de PARIS
- **Madame ROBINET Patricia**
Infirmière soins généraux 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY

- **Madame ROUSSEAU Nathalie**
Infirmière diplômée d'Etat de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
- **Monsieur RULFIN Bruno**
Adjoint technique territorial 2ème classe, SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'AILETTE de CHAMOUILLE
- **Monsieur CAPPELE Franck**
Technicien principal 2ème classe, CAISSE DES ECOLES 19 PARIS de PARIS
- **Madame SAINT LEGER Isabelle**
Educateur principal de jeunes enfants, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE de MEZIERES-SUR-OISE
- **Madame SANTERRE Séverine**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LE NOUVION- EN-THIERACHE
- **Madame SAVOYEN Cécilia**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
- **Madame SCARCERIAUX Christelle**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame SERAIN Françoise**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE L'OISE de BEAUVAIS
- **Madame SERGEANT Algia**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de SISSONNE
- **Madame SEVERIN Dominique**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame SIMON Stéphanie**
Aide soignante auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame STEVENS Valérie**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame TAVERNIER Laurence**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame THIREL Francine**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame THUILOT Karine**
Assistant socio éducatif, GROUPE EPHESE de LIESSE NOTRE DAME
- **Monsieur THULL Romain**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de TERGNIER

- **Monsieur THURETTE Claude**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur TONNOIR Roger**
Adjoint technique 2ème classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur TOURNIER Laurent**
Agent de maîtrise, SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'AILETTE de CHAMOUILLE
- **Madame TOUSSAINT Corine**
Adjoint technique territorial 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur TURLAIS Philippe**
Brigadier de police municipal, MAIRIE de SAACY-SUR-MARNE
- **Madame VAGNIER GUILLAUME Armelle**
Psychologue classe normale, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur VALLEE Florent**
Agent de maîtrise, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame VARLET Isabelle**
Auxiliaire de puériculture classe normale, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur VEDRINE Thierry**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame VENET Brigitte**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur VILLAIN Christophe**
Technicien principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame VILLANI Sophie**
Infirmière cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame VILLETTE Mylène**
Aide soignante classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur VINCENT Dominique**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur WACHNICKI Guy**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame WAROT Corinne**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de BEAUTOR
- **Madame WILMART Christelle**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS

- **Madame XAVIER Christelle**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

Médaille VERMEIL

- **Monsieur ABRASSART Michel**
Adjoint technique 2ème classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Madame AMSEN Yolande**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des E.E., CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame AUTEUR Sylvia**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame BANDRY Nadine**
Attaché principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE REBAIS de REBAIS
- **Madame BARAT Olindina**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame BAUMANN Nathalie**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame BEL GOFFART Valérie**
Coordonnatrice générale des soins, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame BELLOT Micheline**
Attaché principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BERNAVON Denys**
Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Madame BETERMIN Martine**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE de LA FERRE
- **Madame BETKA Maria**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame BETTIMBURG Valérie**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur BLOT Frédéric**
Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE de LAON
- **Monsieur BOINET André**
Infirmier anesthésiste classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur BONIFACE Frédéric**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- **Madame BONJOUR Florence**
Infirmier classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame BORECK Carole**
Secrétaire de mairie, MAIRIE de OMISSY
- **Madame BOUILLIE Marie José (En retraite)**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Madame BOUR Christine**
Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur BOURILLON Christophe**
Agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur BOUVRY Philippe**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame BRUYELLE Michèle**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur CAGNY Claude**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de CHAUNY
- **Madame CAIRON Annette**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur CAMUS Michel**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur CAMUZEUX Michel**
Technicien, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Madame CAQUET Marie Louise**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de TERGNIER
- **Madame CARDOT Annie**
Agent des services hospitaliers qualifié, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame CARON Nicole**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Madame CARRE Marie Claude**
Adjoint administratif principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame CARRE Roseline**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame CERTIER Nathalie**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY

- **Madame CHENEBENOIT Agnès**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame CHEVEY Nathalie**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur CLEMENT Didier**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame CLEMENT Pascale**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur COHIDON Philippe**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame COQUART Sylvie**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
- **Madame CORBISET Charline**
Infirmière psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur COURTIN Didier**
Aide soignant classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame CURZOLA Laurence**
Infirmière diplômée d'Etat classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame DARTOIS Véronique**
Ergothérapeute classe supérieure, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame DAUPHY Martine**
Agent de maîtrise, MAIRIE de TERGNIER
- **Madame DAUSSIN Muriel**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame DEFOSSE Odile**
Conseiller socio éducatif, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur DEJEAN Patrick**
Technicien principal 2ème classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur DELAMARE Claude**
Manipulateur électroradiologie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame DELAPORTE Betty**
Chargée de la structure, OPH DE L' AISNE de LAON

- **Madame DELETTRE Françoise**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame DELOIZY Annie**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DEMESSANCE Agnès**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame DERBOIS Martine**
Technicien principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DEROP Philippe**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame DESPIERRE Sylvie**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame DESSAINT Laurence**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame DROIT Martine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame DUAULT Marie Christine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DULIN Jean Michel**
Agent de maîtrise, MAIRIE de ESBLY
- **Monsieur DUMONT Patrick**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame DUPONT Chantal**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame DUVERGER Corinne**
Cadre de santé, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame FARDEL Isabelle**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON de AULNOIS-SOUS-LAON
- **Madame FAVRESSE Nathalie**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de HIRSON
- **Madame FERREIRA Danièle**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame FICHE Marie Thérèse**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de SOISSONS

- **Madame FILLION Nicole**
Adjoint des cadres classe normale, CENTRE HOSPITALIER de LE NOUVION- EN-THIERACHE
- **Madame FONTAINE Marie Françoise**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur FOUILLOY James**
Ouvrier professionnel qualifié, MAISON DE RETRAITE DEPARTEMENTALE de LAON
- **Madame GAGATEK Chantal**
Infirmière de classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur GERIN Yves**
Psychologue, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame GEST Martine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur GIACOMINI Jean Pascal**
Educateur APS principal 2ème classe, COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS de CUFFIES
- **Madame GIROUARD Marie France**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame GOBERT Patricia**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de GUISE
- **Monsieur GOMMARD Lionel**
Aide soignante classe exceptionnelle, MAISON DE RETRAITE DEPARTEMENTALE de LAON
- **Monsieur GOSSET Michel**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame GRANGE Yannick**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame GRAS Catherine**
Technicienne de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame GRENOT Marie-Chantal**
Adjoint administratif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur GUERARD Jean Michel**
Ingénieur territorial principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame GUYENNOT Catherine**
Infirmière classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE

- **Madame HALES Jocelyne (En retraite)**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Madame HARY Marie Noëlle**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame HAYER Florence**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur HENOCQUE Pierre**
Assistante socio-éducative, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur HERBERT Frédéric**
Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Madame HERISSE Irène**
Agent des services hospitaliers, GROUPE EPHESE de LIESSE NOTRE DAME
- **Monsieur HERMANT Philippe**
Assistant de conservation, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame HUGUENIN Béatrice**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur JAUNET Bernard**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur JORAND Jean Claude**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LAON
- **Monsieur JOSEPH Patrick**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Madame JOSSE Catherine**
Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur JUMEAUX Raphaël**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de BEAUTOR
- **Monsieur KRACZKOWSKI Jean Pierre**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame KUBACKI Laurence**
Rédacteur, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LABERGRI Catherine**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LACAZE LABARRERE Catherine**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY

- **Madame LAMOTTE Isabelle**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame LANGLAIS Patricia**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Monsieur LANGLOIS Jack (En retraite)**
Directeur général adjoint, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LARMIGNY Martine**
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de LAON
- **Monsieur LASRY Stany-David**
Professeur classe normale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS de CUFFIES
- **Madame LE DOUCEN Nadine**
Infirmière classe supérieure, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame LE SAOUT Marie Françoise**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur LECAS Alain**
Maître ouvrier, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LECOMTE Michel**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame LEDOUX Marie Françoise**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Madame LEDOUX Monique**
Radiophysicienne, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame LEFEBVRE Nadine**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur LEFEVRE Daniel**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEFEVRE Françoise**
Infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame LEFEVRE Marie José**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEGRAND Dominique**
Adjoint technique 2ème classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Madame LEGRAND Milena**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- **Madame LEGROS Marie Catherine**
Infirmière soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame LEGRU Maryvonne (En retraite)**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Monsieur LELEU Thierry**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de GUISE
- **Madame LELIEVRE Marie-Odile (En retraite)**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur LENER Jean-luc**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame LEPOLARD Isabelle**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur LEURS Eric**
Professeur d'enseignement artistique principal 1ère classe, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Monsieur LINDEKENS Claude**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LOBRY Pascal**
Infirmier cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur LOISON Christian**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LOMBARDO Cyrille**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de TERGNIER
- **Madame LONGUET Michèle**
Maître ouvrier principal, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur LOPEZ Antonio**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame MAILLART Elisabeth**
Rédacteur territorial, MAIRIE de TERGNIER
- **Madame MARCELLIN Laurette**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des E.E., CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame MARTIN Chantal (En retraite)**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Monsieur MARTIN Pascal**
Directeur adjoint, GROUPE EPHESE de LIESSE NOTRE DAME

- **Madame MATINDA Sylvie**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-DENIS CEDEX
- **Monsieur MERCIER Laurent**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame MESSOT Patricia**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Monsieur MEYER Philippe**
Infirmier classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame MINOT Berthe**
Aide soignant de classe exceptionnelle, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
- **Madame MISSON Linda**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur MONDOT Joël**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de THENELLES
- **Madame MORAND Ginette (En retraite)**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur MOROY Noël**
Agent de maîtrise, MAIRIE de PAVILLONS SOUS BOIS
- **Madame MULET Véronique**
Puéricultrice cadre territorial de santé, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame MULLER Christiane**
Attachée d'administration hospitalière, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame MUZARD Claire**
Technicien laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame NAMUR Sylviane (En retraite)**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Monsieur NOWACKI Franck**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame NUCIBELLA Corinne**
Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur OKRUTNY Denis**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur PAQUIN Didier**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LAON

- **Madame PARADIS Arlette**
Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame PARFAIT Marie Pierre**
ASEM principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame PARGUEL Sandrine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame PASSENHOVE Martine**
Adjointe administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE
- **Monsieur PAYEN Jean Marie**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame PELLETIER Nathalie**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de LE NOUVION-EN-THERACHE
- **Monsieur PELLETIER Régis**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS de CUFFIES
- **Madame PERDU Odile**
Rédacteur, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame PEYRONNET Catherine**
Educateur jeunes enfants classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame PILARD LASSELIN Marie Christine**
Adjoint administratif 1ère classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Madame PLAQUET Nathalie**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame PLAT Carmen**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame POUILLY Régine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur POULLE Gilles**
Infirmier bloc opératoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame POURPLANCHE Mylène**
Professeur principal 1ère classe, MAIRIE de CHAUNY
- **Madame PRUDHOMMEAUX Ghislaine**
Aide médico psychologique, GROUPE EPHESE de LIESSE NOTRE DAME
- **Monsieur RAT Laurent**
Infirmier classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- **Madame REINIGER Chantal**
Infirmière cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur RENOUX Jean Marc (En retraite)**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame REYGAERT Sylvie**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame RIBES Pascale**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE de LAON
- **Madame RICHET Corinne**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame RINGEVAL Catherine**
Maître ouvrier, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame ROGER Annick**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame SARRAZIN Annick**
Adjoint technique 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS de CUFFIES
- **Madame SARRAZIN Valérie**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame SAUVET Antoinette**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame SERET Maryse**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur SERVAIS Jean Marc**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de GUIGNICOURT
- **Madame SEVESTRE Joëlle**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame SIMONET Danielle**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Monsieur SLOTA Jacques**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de HOMBLIERES
- **Madame STOCLET Monique**
Puéricultrice classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame STORME Martine**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- **Madame TARNIOWY Juliette**
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE de LAON
- **Madame TATINCLAUX Martine**
Directrice adjointe, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Madame THETIOT Martine**
Infirmière diplômée d'Etat classes supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame THEVENIN Corinne**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame THIERRY Corinne**
Adjoint administratif principal 1ère classe, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Madame THIERRY Pascale**
Infirmière de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame THORIN Francine**
Agent spécialisé principal 2ème classe des Ecoles maternelles, MAIRIE de LAON
- **Madame THURETTE Edith**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de GUISE
- **Madame TOURIGNY Christine**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur TRANCHANT Frédéric**
Technicien, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Madame TREPANT Laurence**
Infirmière classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame TRICOTEAUX Marilyne**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de GUISE
- **Madame VAN SCHOORISSE Patricia**
Agent spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Madame VANNIEUWENHUYSE Isabelle**
Auxiliaire de puéricultrice classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur VIEVILLE Jean Paul**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame VIVES Marie Claire**
Membre du CCAS, MAIRIE de COUVRON ET AUMENCOURT

- Monsieur WASILEWSKI Jean

Aide soignant de classe exceptionnelle, MAISON DE SANTE de BOHAIN EN VERMANDOIS

Médaille OR

- Madame ALLART Christine

Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS

- Monsieur ANTHONY Godlieb

Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY

- Madame ANTOLAK Marie Françoise

Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY

- Madame APELE Catherine

Infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- Monsieur AUGER Francis

Infirmier diplômé d'Etat classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE

- Monsieur AZEDE Boniface

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT DENIS

- Monsieur BAROTEAUX Philippe

Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS

- Madame BARROIS Marie Christine

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY

- Monsieur BASQUIN Gilles

Technicien, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- Madame BAUDEMONT Laurette

Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY

- Madame BAUDOUX Béatrice

Manipulateur classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS

- Madame BELOT Béatrice

Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS

- Madame BENARD Christine

Masseur kinésithérapeute, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- Madame BENICOURT Brigitte

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- Madame BERGNY Astrid

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY

- **Madame BERTHAUX Patricia**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame BESNIER Marie Ange**
Auxiliaire de puéricultrice classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame BIJOTAT Nicole**
Infirmière bloc opératoire 3ème grade, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame BLANCART Janine (En retraite)**
Adjoint des cadres, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Monsieur BLERIoT Didier**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame BOILLOT Arlette**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur BORGNE Jean Paul**
Infirmier classe supérieure, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame BOUCHER Maryline**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame BOURET Isabelle**
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur BOUTRELLE Gérard**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur BRENET Patrick**
Agent de maîtrise principal, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-
GOBAIN
- **Monsieur BRICOUT Denis**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de LE CATEAU CAMBRESIS
- **Madame BROYON Brigitte**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur BUTIN Jean-Pierre**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur CAHU Dominique**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame CAILLE Bernadette**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur CAPELLE Jacky**
Agent de maîtrise principal, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN

- **Madame CASU Maryline**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CHAUSSIGNAND Béatrice**
Directrice générale adjointe des services, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Madame CHEVIGNE Brigitte**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Madame CHMIELEWSKI Sylvie**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur CLASSE Lionel**
Adjoint administratif principal, HABITAT SAINT QUENTINOIS de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur COCRELLE Gilles**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame COMMARTEAU Sylvie**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur COQUISART Pascal**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame COUVREUX Fernande**
Adjoint technique territorial 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame D'HONDT Danielle**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DEBOVE Jean-Marc**
Directeur de la politique de gestion locative, OPH DE L' AISNE de LAON
- **Monsieur DEJARDIN Denis**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de CHAUNY
- **Madame DEJOIE Martine**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de TERGNIER
- **Monsieur DELABY Daniel**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame DELCLITTE Maryse**
Attaché principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DELORME Anne Marie (En retraite)**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- **Madame DELVOYE Violaine**
Infirmière bloc opératoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame DENIMAL Evelyne**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DENIS Laurent**
Agent de maîtrise principal, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame DESDOUETS Marie Line**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DION Gilles**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame DOUCY Marylène**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GUISE
- **Monsieur DROUX Jean**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur DUBOIS Patrick**
Infirmier, HÔPITAL SAINT LOUIS de PARIS
- **Monsieur DUBOS Rémy**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DUCHAUFOR Agnès (En retraite)**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur DUFOUR Philippe**
Maître ouvrier, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Madame DURAND Véronique**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame EMBERGER Sandrine**
Infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame FINET Sabine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de HIRSON
- **Madame FORAIN Odile**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame FOUCART Anik**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame FOUCHET Marie Annick**
ASEM principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- **Madame FRAILLON Isabelle**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur FREMONT Fabrice**
Aide soignant classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur FRIBOULET Jean Michel**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame GANNE Annie**
Adjoint administratif principal 2ème classe, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur GERARD Joël**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE de LA FERRE
- **Madame GERME Evelyne**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur GINER Bruno**
Agent de maîtrise, MAIRIE de SEVRAN
- **Monsieur GOBAILLE Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame GOBERT Jocelyne**
Adjoint technique principal 2ème classe , MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame GODECAUX Martine**
Adjoint technique 2ème classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL BOHAIN FRESNOY LE GRAND de BOHAIN
- **Monsieur GUILBAUD Hervé**
Cadre de santé supérieur paramédical, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame HEMIER Brigitte**
Assistante médico administrative classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur HENNEQUIERE Michel**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame HENNEQUIN Danièle**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame HIERNARD Jocelyne**
Adjoint administratif 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame HOET Fabienne**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- **Madame HOUSSET Yvelise**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT
- **Madame KAZMIERCZAK Denise**
Aide soignante classe exceptionnelle, MAISON DE SANTE de BOHAIN EN VERMANDOIS
- **Monsieur KOLLE Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame KOSZYCZEK Danielle**
Maître ouvrier, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame KOTRYS Joëlle**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de HIRSON
- **Monsieur LAFOLIE Claude**
Agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame LAMBERT Chantal**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame LASSERET Sylvie**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEBLOND Chantal**
Infirmière bloc opératoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur LEDIEU Hervé**
Technicien, MAIRIE de HIRSON
- **Monsieur LEFEVRE Christian**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE de MEZIERES-SUR-OISE
- **Monsieur LEFEVRE Jean Jacques**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LEFEVRE Laurent**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame LEFEVRE Monique**
Auxiliaire puéricultrice classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur LEMAIRE Patrick**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur LERICHE Dominique**
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- **Madame LESAGE Murielle**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame LESUR Martine**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LORET Jean Charles**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame LOUBRY Bernadette**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame MAERTEN Dominique**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame MALHAPREZ Joëlle**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame MENU Agnès**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame MERLE Francine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame MICHAUX Agnès (En retraite)**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Madame MICHEL Anne Marie (En retraite)**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame MINARD Catherine**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame MORELLE Martine**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Monsieur NOVAK Jean Marie (En retraite)**
Directeur général des services, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Madame NUTIN Joëlle**
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE de LAON
- **Madame PARISOT Patricia**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Madame PAVEN Laurette**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame PETIT Danièle**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN

- **Monsieur PETIT Guy**
Agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame PILARSKI Yvette**
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame PION Nadine**
Assistance médico administrative, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame POETTE Sylvie**
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame POPIOLEK Elzbieta**
Rédacteur principal 1ère classe, SIAD, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame POUYMAYON Patricia**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de CHATEAU-THIERRY
- **Madame PROCACI Marie Christine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame PRUDHOMME Claudine**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHATEAU-THIERRY
- **Madame RAISON GOBAUT Evelyne**
Secrétaire de mairie, MAIRIE de ACHERY
- **Madame RENAUD Martine**
Ergothérapeute classe supérieure, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE de SAINT-GOBAIN
- **Madame RODRIGUEZ Marie France**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Madame ROUSSELLE Catherine**
Aide soignante auxiliaire puéricultrice classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS
- **Monsieur ROZEWICZ Philippe**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame SAINT CYR Cathy**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAISON DE SANTE de BOHAIN EN VERMANDOIS
- **Monsieur SELLAM KAZOULA Mardoche**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de SEVRAN
- **Madame SELOWAJSKI Christine**
Attaché territorial principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Madame SLOTTA Martine**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Monsieur SOUMAGNE Sylvain**
Professeur classe normale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS de CUFFIES
- **Madame STELIGA Christine**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame THERY Christine**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame THIBEUF Ghislaine**
Infirmière bloc opératoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame TOURAINNE Martine**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame UCENDO Michèle**
Adjoint des cadres hospitaliers, MAISON DE RETRAITE de FLAVY LE MARTEL
- **Madame VALLEE Christiane**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des E.E, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame VANHULLE Véronique**
Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER de SAINT-QUENTIN
- **Madame WALLERAND Marie Line**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHAUNY
- **Madame WIAME Francine**
Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER de VERVINS
- **Monsieur WYLLEMAN Eric**
Maître ouvrier principal, EPSMD DE L' AISNE de PREMONTRE
- **Monsieur ZAJAC Jean Henri**
Attaché principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LAON, le 19 décembre 2014

Le Préfet de l' Aisne,
Signé : Raymond LE DEUN

Arrêté n°2015-72 complémentaire accordant la médaille d'honneur des sapeurs pompiers
à l'occasion de la promotion du 4 décembre 2014

A R R E T E :

Article 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Médaille d'OR

Ajouter :

- Monsieur CHAUDERLIER Michel, Adjudant-chef sapeur pompier professionnel à SAINT-QUENTIN

Médaille ARGENT

Ajouter :

- Monsieur COZZI Alexandre sergent-chef sapeur pompier professionnel à SAINT-QUENTIN
- Monsieur DESTIENNE Christophe sergent-chef sapeur pompier professionnel à SAINT-QUENTIN

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Article 3 : M. Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 5 décembre 2014

Le Préfet de l'Aisne
Signé : Raymond LE DEUN

Arrêté n°2015-73 accordant la Médaille d'honneur des sapeurs pompiers
à l'occasion de la promotion du 4 décembre 2014

A R R E T E :

Article 1^{er} - Des Médailles d'Honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médaille d'OR

Monsieur DIEU Jean-Michel Adjudant sapeur pompier volontaire à NEUILLY-SAINT-FRONT
Monsieur DUBOIS Jean-Michel Médecin capitaine sapeur pompier volontaire à TAVAUX-ET-PONTSERICOURT
Monsieur GUITTON Fabrice Adjudant sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX
Monsieur LABALETTE Serge Commandant sapeur pompier volontaire à HIRSON
Monsieur LEMISTRE Jean-Claude Caporal-chef sapeur pompier volontaire à VIC-SUR-AISNE
Monsieur MALACAIN Dominique Lieutenant sapeur pompier volontaire à ANIZY- LE- CHATEAU

Monsieur MITHIERE Patrice Adjudant-chef sapeur pompier volontaire à SISSONNE
Monsieur PLANCQ Julien Adjudant-chef sapeur pompier volontaire à LA FERRE
Monsieur VIGNERON Frédéric Sergent sapeur pompier volontaire à SAINT-QUENTIN

Médaille VERMEIL

Monsieur BALASSE Rémy Sergent-chef sapeur pompier professionnel au SDIS de l'Aisne
Monsieur DELAPORTE Christian Caporal-chef sapeur pompier volontaire à ETREAUPONT
Monsieur DESIMEUR Ludovic Adjudant-chef sapeur pompier volontaire à LA CAPELLE
Monsieur ELIE Christophe Caporal-chef sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY
Monsieur LEFEVRE Martial Sergent-chef sapeur pompier volontaire à BONCOURT
Monsieur MARRON Thierry Caporal-chef sapeur pompier volontaire à BONCOURT
Monsieur MASSON Jérôme Adjudant sapeur pompier volontaire à LA FERRE
Monsieur MICHAUX Franck Sergent-chef sapeur pompier volontaire à ANIZY- LE- CHATEAU

Médaille ARGENT

Monsieur BAREZ Michaël Adjudant-chef sapeur pompier volontaire à SAINT-QUENTIN
Monsieur CLASSE Cyril sergent chef sapeur pompier professionnel à SAINT-QUENTIN
Monsieur COOL Vincent Adjudant chef sapeur pompier volontaire à RIBEMONT
Monsieur DEMILLY Laurent Sergent-chef sapeur pompier professionnel à CHAUNY
Monsieur DINAUT Michaël Sergent chef sapeur pompier volontaire à TERGNIER
Monsieur DUPONT Franck Sergent sapeur pompier professionnel à CHÂTEAU-THIERRY
Monsieur GRESSIER David Adjudant sapeur pompier volontaire à VILLERS-COTTERETS
Monsieur KESSLER David Lieutenant 1ère classe sapeur pompier professionnel au SDIS de l'Aisne
Monsieur LECOMTE Jérôme Adjudant sapeur pompier volontaire à LA FERRE
Monsieur LEFORT Alain Adjudant sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX
Monsieur LIGNIER Laurent Lieutenant 1^{ère} classe sapeur pompier professionnel au SDIS de l'Aisne
Monsieur LOCRAZ Fabrice Sergent sapeur pompier volontaire à NEUILLY-SAINT-FRONT
Monsieur MOIRET Jérémy Caporal-chef sapeur pompier volontaire à FRESNOY-LE-GRAND
Monsieur PARIS Marcel Sergent sapeur pompier professionnel à HIRSON
Monsieur PEYEN Jean-Michel Adjudant sapeur pompier volontaire à ROZOY-SUR-SERRE
Madame RATERRON Martine Médecin-capitaine sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX
Monsieur RIBOULET Jean Caporal sapeur pompier volontaire à NEUILLY-SAINT-FRONT
Monsieur SCHRODER Patrick Sergent sapeur pompier volontaire à BUIRONFOSSE
Monsieur SINET Ludovic Lieutenant sapeur pompier volontaire à TAVAUX-ET-PONTSERICOURT
Monsieur THUILLIER Philippe Sergent sapeur pompier volontaire à CHAUNY

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Article 3 : M. Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 28 novembre 2014

Le Préfet de l'Aisne
Signé : Raymond LE DEUN

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de la réglementation générale et des élections

Arrêté n°2015-39 en date du 16 janvier 2015 relatif aux tarifs des transports par taxis automobiles pour l'année 2015 et son annexe

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article L. 410-2 du code de commerce ;

VU le code de la consommation, notamment ses articles L. 113.1 à L. 113.3 ;

VU le code de transport, notamment son article L. 3121-1 ;

VU la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret n° 73-225 du 2 mars 1973 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de remise ;

VU le décret n° 78-363 du 13 mars 1978 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure taximètres et ses arrêtés d'application ;

VU le décret 87-238 du 6 avril 1987 réglementant les tarifs des courses de taxi modifié par le décret n° 2005-313 du 1^{er} avril 2005 ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté ministériel du 18 juillet 2001 relatif aux taximètres en service ;

VU l'arrêté ministériel du 13 février 2009 relatif aux dispositifs répéteurs lumineux de tarifs pour taxis ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2010 relatif à la délivrance de note pour les courses de taxis modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 22 décembre 2014 relatif aux tarifs des courses de taxi ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2011 portant réglementation de l'exploitation des taxis dans le département de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2014 relatif aux tarifs des transports par taxis automobiles ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont soumis aux dispositions du présent arrêté les taxis tels qu'ils sont définis aux articles L.3121-1 et R.3121-1 du code des transports, qui prévoient qu'ils doivent être munis des équipements spéciaux suivants :

1. 1° Un compteur horokilométrique homologué, dit « taximètre », conforme aux prescriptions du décret n° 2006-447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et à la mise en service de certains instruments de mesure ;
2. 2° Un dispositif extérieur lumineux portant la mention « taxi », dont les caractéristiques sont fixées par le ministre chargé de l'industrie, qui s'illumine en vert lorsque le taxi est libre et en rouge lorsque celui-ci est en charge ou réservé ;
3. 3° Une plaque fixée au véhicule et visible de l'extérieur indiquant le numéro de l'autorisation de stationnement ainsi que son ressort géographique tel qu'il est défini par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation de stationnement ;
4. 4° Sauf à ce que le compteur horokilométrique en remplisse la fonction, un appareil horodateur homologué, fixé au véhicule, permettant, lorsqu'une durée maximale d'utilisation du taxi est prescrite par l'autorité compétente, d'enregistrer les heures de début et de fin de service du conducteur ;
5. 5° Une imprimante, connectée au taximètre, permettant l'édition automatisée d'une note informant le client du prix total à payer conformément aux textes d'application de l'article L. 113-3 du code de la consommation ;
6. 6° Un terminal de paiement électronique, mentionné à l'article L. 3121-1, en état de fonctionnement et visible, tenu à la disposition du client, afin de permettre au prestataire de services de paiement d'accomplir l'obligation d'information prévue à l'article L. 314-14 du code monétaire et financier.

A compter du 1^{er} janvier 2012, tout véhicule nouvellement affecté à l'activité de taxi doit être doté de ces équipements spéciaux. Les véhicules taxis en circulation avant cette date peuvent continuer à être dotés des équipements spéciaux qui étaient prévus antérieurement et ce jusqu'au 31 décembre 2016.

ARTICLE 2 :

Les tarifs limites applicables au transport de voyageurs par taxis sont fixés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté dans le département de l'Aisne, toutes taxes comprises.

ARTICLE 3 :

Pour l'application des tarifs fixés à l'article 2 ci-dessus, les professionnels disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté, pour régler les compteurs.

Toutefois, pendant la période transitoire, en l'absence de mise en conformité des compteurs avec les prix fixés à l'article 2 ci-dessus, les prix maxima applicables seront ceux visés dans l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4:

Les taximètres sont soumis à la vérification primitive, à la vérification périodique et à la surveillance prévue par le décret du 13 mars 1978 suivant les modalités fixées dans leurs arrêtés d'application, notamment l'arrêté ministériel du 18 juillet 2001.

Ces contrôles sont assurés par les organismes de contrôle agréés. Lorsque le taximètre aura été mis en conformité avec les dispositions du présent arrêté, la lettre U de couleur verte sera apposée sur son cadran.

ARTICLE 5:

Pour faire apparaître sur le compteur le prix licite de la course, chaque exploitant de taxi est tenu :

- de déclencher son compteur au moment de la prise en charge du client, c'est-à-dire soit lorsque ce dernier prend place dans le taxi, soit à partir du moment de la prise d'ordre confirmée par radiotéléphone ou téléphone, lorsque le client demande une course par ce moyen de communication.

A ce moment, le dit compteur ne doit indiquer que le montant de la prise en charge soit 1,90 €,

- d'utiliser pour chaque course ou partie de course, la position du compteur correspondant au tarif licite fixé à l'article 2, en fonction du jour, de l'heure et des conditions dans lesquelles s'effectue la course.

Si le tarif applicable varie en cours de route (passage du tarif de jour au tarif de nuit ou inversement) la position du compteur devra être modifiée au moment de ce changement et le client devra en être informé.

ARTICLE 6 :

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n° 83/50A du 3 octobre 1983 et de l'arrêté ministériel du 10 septembre 2010 modifié le 2 février 2012, toute perception supérieure ou égale à 25 € TTC doit obligatoirement donner lieu à la délivrance d'une note comprenant les mentions suivantes :

- la date de rédaction de la note,
- les heures de début et de fin de la course,
- le nom ou la dénomination sociale du prestataire ou de la société,
- le numéro d'immatriculation du véhicule taxi,
- l'adresse postale à laquelle peut être adressée une réclamation, prévue à l'article 5 de l'arrête du 10 septembre 2010,
- le montant de la course minimum,
- le prix de la course toutes taxes comprises hors suppléments,
- la somme totale à payer toutes taxes comprises qui inclut les suppléments,
- le détail de chacune des majorations prévues à l'article 1^{er} du décret n° 87-238 du 6 avril 1987 modifié. Ce détail sera précédé de la mention « suppléments »,
- si le client le demande, la note doit également mentionner le nom du client, le lieu de départ et le lieu d'arrivée de la course.

La note doit être établie en double exemplaire.

L'original est remis au client, le double doit être conservé par le prestataire pendant une durée deux ans et classé par ordre de date de rédaction.

Pour les courses d'un montant inférieur à 25 € TTC, la délivrance de la note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client si ce dernier la demande.

Les conditions dans lesquelles la délivrance d'une note est obligatoire ou facultative doivent être rappelées à la clientèle par un affichage lisible dans le véhicule.

Les présentes dispositions sont applicables à tout véhicule nouvellement affecté à l'activité de taxi à compter du 1^{er} janvier 2012 ainsi qu'aux véhicules affectés à l'activité de taxi à une date antérieure au 1^{er} janvier 2012. L'imprimante permettant l'édition automatisée d'une note est un des dispositifs que les taxis peuvent utiliser en remplacement de l'établissement manuel de la note .

ARTICLE 7 :

Les tarifs fixés par le présent arrêté ainsi que leurs conditions d'application devront être affichées dans le véhicule d'une manière visible et lisible par la clientèle de l'endroit où elle se tient normalement assise.

ARTICLE 8 :

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2014 sont abrogées à l'égard des exploitants qui auront réglé leurs compteurs conformément aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 9 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément au code de commerce, au code de la consommation et aux règles en vigueur.

ARTICLE 10 :

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, les maires, le directeur départemental de la protection des populations, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Aisne, le directeur départemental de la sécurité publique et tous les agents habilités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le 16 janvier 2015

Signé : Raymond LE DEUN

*L'annexe à cet arrêté est consultable sur le portail des services de l'Etat dans l'Aisne
(<http://www.aisne.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs>) en pièce jointe à ce RAA*

Arrêté n°2015-40 portant déclassement d'un terrain bâti dépendant du domaine public ferroviaire situé sur le territoire de la commune de GAUCHY et son plan en annexe

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code des transports et notamment ses articles L.2141-13 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-2 ;

VU le décret n° 83-816 du 13 septembre 1983, modifié, relatif au domaine confié à la société nationale des chemins de fer et notamment ses articles 11 à 17 ;

VU l'arrêté ministériel du 5 juin 1984, modifié, fixant à 300 000 € le montant de la valeur des immeubles dépendant du domaine public ferroviaire géré par la SNCF au-dessous duquel les décisions de déclassement de ces immeubles sont prononcées par le préfet ;

VU la circulaire ministérielle du 2 juillet 1984 relative à la gestion du domaine immobilier confié à la SNCF ;

VU l'avis du service France Domaine de l'Aisne du 21 juillet 2014 ;

VU la demande et le dossier présentés par la direction de l'immobilier de la SNCF à LILLE (Nord), relatifs au déclassement d'une parcelle bâtie sur le territoire de la commune de GAUCHY, en vue de son aliénation ;

VU la consultation effectuée auprès des services de l'Etat concernés ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Est déclassé, en vue de son aliénation, le terrain bâti dépendant du domaine public ferroviaire cadastré AB-325 - 20, rue Camille Desmoulins, d'une surface totale de 450 m², situé sur le territoire de la commune de GAUCHY tel que figurant en teinte jaune sur le plan ci-joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, le sous-préfet de SAINT-QUENTIN, le directeur du service de l'immobilier de la SNCF – 37, rue de Tournay – 59000 LILLE et le maire de GAUCHY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 20 janvier 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Signé : Bachir BAKHTI

*L'annexe à cet arrêté est consultable sur le portail des services de l'Etat dans l'Aisne
(<http://www.aisne.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs>) en pièce jointe à ce RAA*

**Arrêté n°2015-45 en date du 16 janvier 2015 fixant le calendrier des journées d'appel
à la générosité publique pour l'année 2015 et son annexe 1**

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU l'avis du ministère de l'intérieur relatif au calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2015 publié au journal officiel du 27 décembre 2014;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

- **A R R E T E** -

ARTICLE 1er.- Le calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2015 est fixé selon les modalités de l'annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2.- Seuls les oeuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 3.- Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1^{er} ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

ARTICLE 4.- Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'oeuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le préfet.

ARTICLE 5.- Les quêteurs qui solliciteront le public les jours d'élections (notamment les 22 et 29 mars 2015 pour les élections départementales) sont invités à ne pas se placer à l'entrée des bureaux de vote afin de ne pas risquer de troubler la sérénité du scrutin.

ARTICLE 6.- Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Aisne, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 16 janvier 2015

signé : Raymond LE DEUN

ANNEXE 1

Calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique de l'année 2015.

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 12 janvier au lundi 16 février Avec quête le 15 février	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La jeunesse au plein air
Vendredi 23 janvier au dimanche 25 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux (25 janvier)	Fondation Raoul Follereau Association Saint-Lazare
Vendredi 23 janvier au dimanche 25 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux (25 janvier)	Oeuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 9 mars au dimanche 15 mars Avec quête les 14 et 15 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Collectif Action Handicap
Lundi 9 mars au dimanche 15 mars Avec quête les 14 et 15 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Samedi 14 et dimanche 15 mars Avec quête tous les jours	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD-Terre Solidaire
Lundi 16 mars au dimanche 22 mars Avec quête les 21 et 22 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Samedi 28 et dimanche 29 mars Avec quêtes tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Laurette FUGAIN
Samedi 28 et dimanche 29 mars Avec quêtes tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Vendredi 27 au dimanche 29 mars Avec quêtes tous les jours	Sidaction multimédias 2015	SIDACTION
Vendredi 20 mars au dimanche 5 avril Avec quête tous les jours	Animations régionales	
Lundi 4 mai au dimanche 10 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleu de France	Œuvre Nationale du Bleu de France
Lundi 11 mai au dimanche 17 mai Avec quête tous les jours	Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge
Lundi 11 mai au dimanche 24 mai Avec quête le 17 mai	Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! »	Ligue de l'enseignement
Samedi 16 mai au dimanche 24 mai Avec quête tous les jours	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Lundi 25 mai au dimanche 31 mai Avec quête les 30 et 31 mai	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 1 ^{er} juin au dimanche 7 juin Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Fondation pour la Recherche Médicale	Fondation pour la recherche Médicale
Samedi 6 juin au dimanche 7 juin Avec quête tous les jours	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Samedi 11 au mardi 14 juillet Avec quête tous les jours	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Jeudi 17 septembre au jeudi 24 septembre Avec quête tous les jours	Campagne nationale (21 septembre journée mondiale Alzheimer)	France Alzheimer
Samedi 3 et dimanche 4 octobre. Avec quête tous les jours.	Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre Avec quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opérations brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I.
Lundi 26 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre Avec quête les 31 octobre et 1^{er} novembre	Semaine nationale du cœur (Donocoeur)	Fédération française de cardiologie
Jeudi 29 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre Avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Lundi 2 novembre au mercredi 11 novembre Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Samedi 14 et dimanche 15 novembre Avec quête tous les jours	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Lundi 16 novembre au dimanche 22 novembre Avec quête tous les jours	Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)	LE RIRE MEDECIN

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 16 novembre au dimanche 29 novembre Avec quête les 22 et 29 novembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	FONDATION DU SOUFFLE contre les maladies respiratoires
Lundi 23 novembre au samedi 5 décembre Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) et Animations régionales	SIDACTION
Mardi 1 ^{er} décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre)	AIDES
Vendredi 4 décembre au dimanche 13 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon	AFM-TELETHON Association française contre les myopathies
Samedi 5 décembre au jeudi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut
Samedi 12 et dimanche 13 décembre Avec quête tous les jours	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD –Terre Solidaire

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour.
LAON, le 16 janvier 2015

Le Préfet de l'Aisne
Signé : Raymond LE DEUN

Arrêté n°2015-76 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral, notamment les articles L.201-1, R.28, R.109-1, R.109-2 ;

VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

VU la circulaire NOR/INT/A/14/27863/C du Ministre de l'intérieur en date du 4 décembre 2014 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général,

- A R R E T E -

ARTICLE 1- Une déclaration de candidature conjointe est obligatoire pour tous les binômes de candidats **pour chaque tour de scrutin** des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Ces déclarations de candidature doivent être déposées dans le département de l'Aisne, à la Préfecture, 2 rue Paul Doumer à Laon, au bureau de la réglementation générale et des élections (1^{er} étage), aux dates et horaires suivants :

Pour le premier tour :

*** du lundi 9 février au vendredi 13 février 2015, de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00,**

*** le lundi 16 février 2015, de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.**

Pour le second tour :

*** le lundi 23 mars 2015 de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00,**

*** le mardi 24 mars 2015 de 9h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00.**

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique ne sera accepté. Aucune déclaration ne peut être déposée dans une sous-préfecture.

Chaque binôme de candidats est composé d'une femme et d'un homme et chaque candidat doit se présenter avec un remplaçant de même sexe qui sera appelé à le remplacer en cas de vacance pour tout motif autre que la démission d'office ou l'annulation de l'élection.

La déclaration de candidature est déposée à la préfecture par un membre du binôme de candidats, un remplaçant ou par un mandataire porteur d'un mandat établi par les deux membres du binôme à cet effet.

Pour chaque tour de scrutin, les candidatures peuvent être retirées jusqu'à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures. Pour être valable, le retrait doit être signé par les deux membres du binôme.

ARTICLE 2- Les emplacements d'affichage seront attribués en fonction du tirage au sort qui se tiendra pour l'ensemble des cantons du département **le lundi 16 février à 18h30** à la préfecture de l'Aisne, salle Camille Claudel.

Lors du second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes restant en présence.

ARTICLE 3.- Le Secrétaire général de la Préfecture et les maires des communes de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dès réception.

Fait à LAON, le 27 janvier 2015-01-28

Le Préfet de l'Aisne
Signé : Raymond LE DEUN

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

Arrêté préfectoral n°2015-41 du 13 janvier 2015 portant adhésion des communes de Bray-en-Laonnois et Soupir au syndicat de regroupement scolaire de Presles-et-Boves, Cys-la-commune, Saint-Mard et Chavonne

LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-5 et L.5211-18,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la république du 12 novembre 2014 portant nomination de M. Raymond LE DEUN préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 1977 modifié, autorisant la création d'un syndicat de regroupement scolaire entre les communes Presles-et-Boves, Cys-la-commune, Saint-Mard et Chavonne,

VU les délibérations des conseils municipaux de Bray-en-laonnois et Soupir demandant l'adhésion de leur commune au syndicat,

VU la délibération du 22 octobre 2013, par laquelle le comité syndical s'est prononcé favorablement sur ces adhésions, et la notification qui en a été faite aux communes le 23 octobre 2013,

VU les délibérations favorables des conseils municipaux de Presles-et-Boves en date du 2 décembre 2013, Saint-Mard en date du 23 octobre 2013 et Chavonne en date du 13 décembre 2013,

VU la délibération du 9 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal de Cys-la-Commune s'est prononcé défavorablement aux demandes d'adhésion des communes de Bray-en-laonnois et Soupir au syndicat,

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée requises sont réunies,

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture et du Sous-Préfet de l'arrondissement de Soissons,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les communes de Bray-en-laonnois et Soupir sont autorisées à adhérer au syndicat de regroupement scolaire entre les communes Presles-et-Boves, Cys-la-commune, Saint-Mard et Chavonne à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Soissons, le Président du syndicat de regroupement scolaire de Presles-et-Boves, Cys-la-commune, Saint-Mard et Chavonne, les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 13 janvier 2015

Signé : LE DEUN

Arrêté préfectoral n°2015-42 du 14 janvier 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes du Val d'Oise (évolution des compétences 'culture, tourisme et patrimoine' et 'aménagement de pôles médicaux et/ou paramédicaux')

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d' Honneur
Chevalier de l' Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5 et L.5211-17,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la république du 12 novembre 2014 portant nomination de M. Raymond LE DEUN, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 22 avril 2013, portant fusion de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et de la communauté de communes du Val d'Origny, et création de la communauté de communes du Val de l'Oise,

VU la délibération du conseil communautaire du 28 avril 2014 portant sur la prise de compétence "aménagement de pôles médicaux et/ou paramédicaux", et la notification qui en a été faite le 2 mai 2014 à l'ensemble des communes membres,

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de Alaincourt, Berthenicourt, Brissay-Choigny, Cerizy, Châtillon-sur-Oise, Chevresis-Monceau, Essigny-le-Grand, Hinacourt, Itancourt, Mézières-sur-Oise, Mont-d'Origny, Moÿ-de-l'Aisne, Origny-Sainte-Benoite, Parpeville, Regny, Remigny, Renansart, Ribemont, Séry-lès-Mézières, Sissy, Thenelles, Vendeuil et Villers-le-Sec se prononçant favorablement sur la prise de compétence "aménagement de pôles médicaux et/ou paramédicaux",

VU l'avis défavorable du conseil communal de la commune de Brissy-Hamégicourt à la prise de compétence "aménagement de pôles médicaux et/ou paramédicaux",

VU l'absence de délibération des conseils municipaux des communes Benay, La Ferté-Chevresis, Gibercourt, Ly-Fontaine, Neuville, Pleine-Selve, Surfontaine et Urvillers sur la prise de compétence "aménagement de pôles médicaux et/ou paramédicaux",

VU la délibération du conseil communautaire du 8 juillet 2014 portant sur la prise de compétence "culture, tourisme et patrimoine", et la notification qui en a été faite le 15 juillet 2014 à l'ensemble des communes membres,

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de Alaincourt, Benay, Berthenicourt, Brissay-Choigny, Cerizy, Châtillon-sur-Oise, Chevresis-Monceau, Essigny-le-Grand, Hinacourt, Itancourt, La Ferté-Chevresis, Mézières-sur-Oise, Moÿ-de-l'Aisne, Neuville, Origny-Sainte-Benoite, Parpeville, Regny, Remigny, Renansart, Ribemont, Séry-lès-Mézières, Sissy, Thenelles, Urvillers, Vendeuil et Villers-le-Sec se prononçant favorablement sur la prise de compétence "culture, tourisme et patrimoine",

VU l'avis défavorable du conseil communal de la commune de Brissy-Hamégicourt à la prise de compétence "culture, tourisme et patrimoine",

VU l'absence de délibération des conseils municipaux des communes Gibercourt, Ly-Fontaine, Mont-d'Origny, Pleine-Selve et Surfontaine sur la prise de compétence "culture, tourisme et patrimoine",

CONSIDÉRANT qu'à défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire faite au maire de chaque commune membre, la décision du conseil municipal est réputée favorable,

CONSIDÉRANT que l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013, en son article 2 porte sur les statuts de la communauté de communes du Val de l'Oise,

SUR proposition du Secrétaire général et du Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les statuts de la communauté de communes du Val de l'Oise, sont modifiés comme suit :

"Article 4 : Compétences

1 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES AU SENS DE L'ARTICLE L.5214-16 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1.1 Aménagement de l'espace communautaire

Elaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT),
Elaboration et suivi des documents de zones de développement éolien.

1.2 Développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale d'intérêt communautaire,

Sont actuellement d'intérêt communautaire :

- La zone d'aménagement concerté localisée sur le territoire de la commune d'Urvillers, au lieu-dit « chemin de l'épinette »,
- Sur la commune d'Itancourt, les zones UI, 1AUI et 2AUI, situées au nord de la commune côté droit de la RD 576 en direction d'Urvillers,
- Sur la commune d'Urvillers, les zones AUI et 2AUI.

Conseil et appui à la création et à la reprise d'entreprises,
Participation à des organismes d'intérêts économiques,
Promotion économique du territoire intercommunal.

2 COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET COMPÉTENCES FACULTATIVES

2.1 Politique du logement et du cadre de vie

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH),
Actions en faveur du développement de l'habitat intégrées au suivi animation des OPAH de la communauté de communes.

2.2 Action sociale d'intérêt communautaire

Aménagement et gestion de pôles médicaux et / ou paramédicaux.

Mise en œuvre d'actions sanitaires et sociales à caractère intercommunal dans le domaine de l'aide à la personne :

- Service d'aides à domicile,
- Service de portage de repas,
- Service d'accompagnement de personne bénéficiant d'une aide à domicile employée de la communauté de communes,
- Transport des personnes à mobilité réduite, seuls les transports qui ne font pas l'objet d'une prise en charge par d'autres prestataires (caisse primaire d'assurance maladie, conseil général,...) seront aidés par la communauté de communes,

Pour l'ensemble des communes membres, la communauté de communes assure le transport des produits pour la banque alimentaire et pour l'épicerie sociale,

2.3 Protection et mise en valeur de l'environnement

2.3.1 *Gestion des déchets*

Collecte, transport, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers, des déchets d'emballages ménagers, des déchets verts ainsi que des déchets banals recyclables dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Collecte, transit et transport des déchets ménagers spéciaux,

Collecte, transit et traitement des déchets artisanaux en provenance des déchetteries

La communauté de communes conduit la réalisation et la gestion des déchetteries intercommunales.

2.3.2 *Domaine environnemental*

Etude, réalisation, extension, amélioration, rénovation, contrôle, entretien, exploitation, gestion et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de collecte, de transport et de traitement des eaux usées,

Collecte, transport et traitement des eaux pluviales dans les zones d'assainissement collectif et non collectif, limités exclusivement aux ouvrages et aux réseaux d'eaux pluviales,

Service public du contrôle de l'assainissement non collectif.

2.4 Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

La communauté de communes crée et gère les structures de garde multi-accueil, de halte-garderie itinérante, les lieux d'accueil parents enfants et le relais d'assistantes maternelles,

Gestion et animation de la maison des jeunes à Origny-Sainte-Benoite,

Accueil itinérant des adolescents « ados bus », dans les villages de la communauté de communes,

Soutien financier aux communes organisant des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à hauteur de l'aide des caisses d'allocations familiales (CAF) et mutualités sociales agricoles (MSA) au titre des prestations de services ordinaires

Contractualisation d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

2.5 Services à la population

Gestion et animation du relais de service public sis à Ribemont,
Gestion de la maison de santé pluridisciplinaire sise à Origny-Sainte-Benoîte,
Participation à la mission locale du Saint-Quentinois,
Participation à la Maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois.

2.6 Culture, Tourisme et patrimoine

2.6.1 *Culture*

Mise en œuvre d'opérations culturelles sur le territoire de la communauté de communes afin de promouvoir et de développer la culture au plus près de la population,

Mise en œuvre d'outils intercommunaux permettant le développement de la culture : création et gestion d'un pôle culturel, école de musique,

2.6.2 *Tourisme et patrimoine*

Elaboration de la politique touristique sur le territoire communautaire, fixant les grandes orientations en prenant en compte les grands aspects économiques, humains et environnementaux, réalisation d'actions concrètes afin d'atteindre les objectifs fixés en conformité avec le SCOT établi par les communautés de communes : tourisme de nature, patrimonial, d mémoire, fluvial, de caractère...

Développement et coordination de la politique touristique et patrimoniale et des acteurs locaux en partenariat avec les structures existantes (Office du tourisme du Saint-Quentinois, CRT, DRT, CDT...)

Mise en œuvre d'outils : gestion de gîtes ruraux intercommunaux, agréments liés au développement de la politique touristique, inventaire et actions de valorisation du patrimoine, (éléments d'intérêt patrimonial ou touristique - naturel, bâti, observatoires, vues remarquables...), etc.

2.7 Appui logistique aux communes membres

Dans les communes de la communauté, concernant la voirie, le patrimoine communal, les espaces publics, l'entretien du matériel et des engins : interventions avec les moyens techniques et humains de la communauté de communes dans le cadre de conventions,

A la demande des communes concernées, mise à disposition dans les meilleurs délais de matériel et de personnel de la communauté de communes en cas de situations exceptionnelles,

Mise à disposition (avec ou sans mise en place) de stands, barrières, grilles d'exposition, scène amovible et de chapiteaux pour les communes de la communauté lors de l'organisation de manifestations locales.

2.8 Prévention de la délinquance

Définition des objectifs et des actions concertées en matière de prévention de la délinquance et des incivilités, de lutte contre les dépendances et contre les actes de violences, dans le cadre du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du Pays Saint-Quentinois."

ARTICLE 2 : Les autres articles des statuts demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général, le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin, le Directeur départemental des finances publiques, le Président de la communauté de communes du Val de l'Oise, les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 14 janvier 2015

Signé : LE DEUN

Arrêté n°2015-75 portant modification des statuts de la communauté de communes du Val de l'Ailette

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5214-16,

VU la loi n° 99586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la république du 12 novembre 2014 portant nomination de M. Raymond LE DEUN, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1997 modifié portant création de la communauté de communes du Val de l'Ailette,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2012 portant modification des statuts de la communauté de communes du Val de l'Ailette,

VU l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de l'Ailette,

VU la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2014 portant sur la prise de compétences "scolaire et périscolaire", et la notification qui en a été faite le 15 juillet 2014 à l'ensemble des communes membres,

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de BARISIS AUX BOIS, BICHANCOURT, CAMELIN, COUCY-LA-VILLE, FRESNES, GUNY, LANDRICOURT, LEUILLY-SOUS-COUCY, PONT-SAINT-MARD, QUINCY-BASSE, SELENS, TROSLY-LOIRE et VERNEUIL-SOUS-COUCY se prononçant favorablement,

VU l'avis défavorable des conseils municipaux des communes de BESME, BLERANCOURT, CHAMPS, COUCY-LE-CHÂTEAU, FOLEMBRAY, MANICAMP et QUIERZY,

VU l'absence de délibération dans le délai imparti, des conseils municipaux des communes de BOURGUIGNON SOUS COUCY, CRECY-AU-MONT, JUMENCOURT, SAINT-AUBIN, SAINT-PAUL-AUX-BOIS et SEPTVAUX,

CONSIDÉRANT qu'à défaut de délibération du conseil municipal, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire faite au maire de chaque commune membre, la décision est réputée favorable,

SUR proposition du Secrétaire général,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les statuts de la communauté de communes du Val de l'Ailette, sont modifiés comme suit :

"ARTICLE 2 : OBJET

La communauté de communes du Val de l'Ailette a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Compétences obligatoires

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Au sein de la communauté de communes, cette compétence se décline comme suit :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- Elaboration, révision, suivi et animation de la charte de pays,
- Constitution de réserves foncières,
- Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les ZAC qui réunissent au moins un des deux critères suivants :
 - Les ZAC s'inscrivant spatialement sur le territoire de deux communes au moins,
 - Les ZAC dont la superficie est à plus de 80 % à vocation économique ou touristique, même situées sur le territoire d'une seule commune,
- Numérisation des cadastres communaux et gestion de la mise à jour des matrices et de la cartographie,
- Zone de développement éolien,
- Toute étude à caractère général portant sur tout ou partie du territoire et visant à améliorer sa structuration :
 - Etude préparatoire menant à l'établissement des plans locaux d'urbanisme ou cartes communales des communes du territoire non encore dotées. Ces dernières restent seules compétentes pour les adopter.

2. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

- Etude, création, extension, aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire :
 - Création et gestion de pépinières d'entreprises ou de bâtiments artisanaux,
 - Accueil et assistance, dans le cadre du pays, des entreprises et porteurs de projets en vue de l'implantation ou de la reprise d'activités économiques,
 - Soutien au développement et à la restructuration du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture,
 - Interventions conventionnelles dans le domaine économique pour l'attribution d'aides aux entreprises,

- Actions en faveur des demandeurs d'emplois et de l'insertion professionnelle :
 - Maison de l'emploi et de la formation,
 - Soutien financier aux projets visant à accompagner les jeunes dans leur projet professionnel ou d'insertion.

Compétences optionnelles

3. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- Mise en œuvre d'une politique communautaire de lutte contre la pollution et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif,
- Organisation ou soutien financier des actions d'envergure concourant à la préservation et à la valorisation de l'environnement et visant à sensibiliser la population.

4. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Mise en œuvre, suivi et révision du programme local d'habitat (PLH) de pays,
- Conduite de l'ingénierie et du suivi animation des procédures opérationnelles en matière d'amélioration de l'habitat ou de travaux de réhabilitation de logements,
- Participation au soutien financier des opérations d'amélioration de l'habitat.

5. au lieu de : **CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE**

lire : **CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

- Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire : Gymnase de Coucy.

Compétences facultatives

6. SENTIERS ET CIRCUITS DE RANDONNEES

- Aménagement de sentiers et circuits à thème d'intérêt communautaire : création, entretien (débroussaillage et élagage) et signalisation. Sont d'intérêt communautaire, les sentiers, les circuits à thème qui ont une longueur supérieure à 3 kilomètres et qui réunissent au moins deux des critères suivants :
 - Participer au développement ou à la promotion d'un équipement ou d'un site communautaire,
 - Contribuer à l'amélioration de l'accueil et/ou à l'animation touristique au sein de la communauté,
 - Avoir un intérêt patrimonial, environnemental ou paysager.

7. TOURISME

- Elaboration et mise en œuvre d'une politique locale du tourisme et de plans locaux de développement touristique comme :
 - Le développement et la promotion d'un tourisme vert et de loisirs nature, en soutenant notamment la création de la voie verte et en développant la pratique de la randonnée sur le territoire,
 - Le montage de projets et la mise en place d'animations ayant un intérêt communautaire visant à dynamiser le territoire intercommunal et à proposer une offre touristique régulière,
 - L'assistance et le conseil aux porteurs de projets dans le but de développer l'hébergement et l'offre de loisirs,
 - La structuration, l'organisation et la qualification de l'offre présente sur le territoire intercommunal.
- Coordination des acteurs locaux liés au tourisme (professionnels, associations ...),
- Communication et promotion des projets et animations portés par le Val de l'Ailette,
- Soutien financier à l'office de tourisme existant,
- Réflexion autour de la création d'un office de tourisme intercommunautaire,
- Soutien financier aux projets de développement de l'attractivité touristique d'intérêt communautaire en cohérence avec les orientations politiques de la communauté de communes et portés ou relayés par des acteurs locaux.

8. SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

au lieu de :

- Fonctionnement et investissement du service aux écoles :
 - Acquisition de mobilier et de fournitures, petit matériel,
 - Prise en charge des dépenses de piscine, de consommation : eau, électricité, combustibles,
 - Recrutement et gestion des personnels de service de maternelle et élémentaires, et du personnel chargé de l'attente et /ou de l'accompagnement de car,
 - Recrutement et gestion des agents territoriaux des écoles maternelles,
 - Sorties scolaires,
- Fonctionnement et investissement du service de la restauration scolaire,
- Validation de la scolarisation des enfants dans les établissements du territoire selon les conditions d'accueil : places disponibles, réglementation,
- Organisation du service minimum d'accueil en liaison avec les communes,
- Etude générale relative au fonctionnement ou à la structuration de l'activité scolaire du territoire.

lire :

9. Scolaire

- Fonctionnement et investissement du service aux écoles :
 - Acquisition de mobilier et de fournitures, petit matériel,
 - Prise en charge des dépenses de piscine, de consommation : eau, électricité, combustibles,
 - Recrutement et gestion des personnels de service de maternelle et élémentaires,
 - Recrutement et gestion des agents territoriaux des écoles maternelles,
 - Sorties scolaires,
- Investissement du service aux écoles
 - Acquisition de mobilier scolaire, de matériel informatique, de matériel de reprographie,
 - Réalisation de travaux sur la base du document de répartition des dépenses pour les interventions sur les locaux scolaires entre la communauté de communes du Val de l'Ailette et les communes, mis à jour le 30 juin 2014 et annexé aux statuts,

- Fonctionnement et investissement du service de la restauration scolaire,
- Validation de la scolarisation des enfants dans les établissements du territoire selon les conditions d'accueil : places disponibles, réglementation,
- Organisation du service minimum d'accueil en liaison avec les communes,
- Etude générale relative au fonctionnement ou à la structuration de l'activité scolaire du territoire.

10. Péri-scolaire

- Prise de compétence communautaire limitée exclusivement :
 - au recrutement et la gestion des personnels chargés de l'attente et/ou accompagnement de car pour les élèves de maternelle,
 - au recrutement et la gestion des personnels chargés de la mise en place des temps d'aménagements péri-éducatifs en lien avec le projet éducatif de territoire du Val de l'Ailette qui sera effective à compter de la rentrée scolaire 2014/2015,
 - au choix et à la rémunération des intervenants extérieurs chargés d'accompagner la mise en place des temps d'aménagements péri-éducatifs en lien avec le projet éducatif de territoire du Val de l'Ailette qui sera effective à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

11. SERVICE A LA FAMILLE

- Pilotage et mise en œuvre du contrat enfance et jeunesse avec la caisse d'allocation familiale de l'Aisne,
- Création, entretien et gestion du point multi-accueil « la Ribambelle »,
- Mise en place et gestion d'un relais d'assistantes maternelles,
- Mise en place et gestion d'une maison de service public,
- Accueils de loisirs sans hébergement,
- Actions en direction des adolescents du territoire visant à favoriser leur autonomie, leur ouverture et leur accès à la citoyenneté,
- Soutien financier aux projets visant à développer l'accès pour tous à la culture et au sport,
- Toute étude et travaux nécessaires à l'organisation et au développement de l'activité enfance et petite enfance sur le territoire.

ARTICLE 2 : Les autres articles des statuts demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général, le Directeur départemental des finances publiques, le Président de la communauté de communes du Val de l'Ailette, les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 22 janvier 2015

Signé : Raymond LE DEUN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement - Unité Prévention des risques

Arrêté préfectoral n°2015-43 en date du 22 décembre 2014 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour le site ROHM AND HAAS sur le territoire des communes de Chauny, Autreville, Sinceny et Viry-Noureuil

ARTICLE 1^{er} :

Le plan de prévention des risques technologiques du site ROHM AND HAAS annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 :

En application de l'article L 515-23 du code de l'environnement, ce plan vaut servitude d'utilité publique sur les communes de Chauny, Sinceny, Viry-Noureuil et Autreville. Au titre de l'article L.126.1 du code de l'urbanisme, il est annexé au plan local d'urbanisme des communes de Chauny, Sinceny, Viry-Noureuil et Autreville dans un délai de 3 mois.

ARTICLE 3 :

Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L.515-15 et L.515-16 du code de l'environnement ;
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L 515-16 du code de l'environnement ;
 - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.
- les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Le plan approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture de l'Aisne, aux mairies de Chauny, Sinceny, Viry-Noureuil et Autreville et au siège de la communauté de communes de Chauny-Tergnier, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Il est également disponible par voie électronique sur les sites internet de la préfecture de l'Aisne et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage, par les communes de Chauny, Sinceny, Viry-Noureuil et Autreville et par la communauté de communes de Chauny-Tergnier, pendant un mois minimum. Mention de cet affichage est insérée, par les soins du préfet dans un journal diffusé dans tout le département. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées et le président de la communauté de communes concernée par le projet. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

ARTICLE 6 :

Les informations numériques géoréférencées relatives au zonage réglementaire approuvé sont conformes au présent PPRT approuvé.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens

- soit directement, en l'absence de recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification des mesures de publicité prévues à l'article 5,
- soit, à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Picardie, le directeur départemental des territoires de l'Aisne, les maires des communes de Chauny, Sinceny, Viry-Noureuil et Autreville et le président de la communauté de communes de Chauny-Tergnier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 22 décembre 2014

Signé : Raymond LE DEUN

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE

*Direction Santé Publique - Sous-direction Sécurité Sanitaire
Service Sécurité des Pratiques Pharmaceutiques et Biologiques*

Arrêté portant modification de l'arrêté du 29 janvier 1998 modifié portant agrément de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) UNILABS BIOCT dont le siège social est situé 14 avenue de l'Europe – 02400 CHATEAU-THIERRY

VU le livre II de la sixième partie du Code de la Santé Publique et notamment ses articles R.6212-72 à R.6212-92 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 69 ;

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale, notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

VU le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination du préfet de l'Aisne - M. Raymond LE DEUN ;

VU l'arrêté du préfet de l'Aisne du 29 janvier 1998 modifié portant agrément de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) UNILABS BIOCT dont le siège social est situé 14 avenue de l'Europe – 02400 CHATEAU-THIERRY ;

VU le dossier reçu en date du 22 octobre 2014 relatif à la nouvelle répartition du capital et des droits de vote au sein de la SELAS UNILABS BIOCT, complété par des pièces réceptionnées le 10 et le 11 décembre 2014 ;

VU la procuration du 1^{er} décembre 2014 de M. Meyer ITTAH au profit du Cabinet SEGIF ;

VU le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS UNILABS BIOCT du 25 septembre 2014 relatif notamment à la nouvelle répartition du capital et des droits de vote au sein de la SELAS UNILABS BIOCT ;

VU le courrier du Conseil central de la Section G de l'ordre national des pharmaciens en date du 27 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des pièces remises pour l'étude du dossier ;

CONSIDÉRANT la procuration du 1^{er} décembre 2014 de M. Meyer ITTAH au profit du Cabinet SEGIF pour agir en son nom ;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS UNILABS BIOCT du 25 septembre 2014, les associés ont pris acte de la démission de M. Vianney MARTIN de ses fonctions de Président ; qu'ils ont nommés en remplacement, pour une durée indéterminée, M. Meyer ITTAH ;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS UNILABS BIOCT du 25 septembre 2014, les associés ont nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée, M. Vianney MARTIN ;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS UNILABS BIOCT du 25 septembre 2014, les associés ont pris acte de la nouvelle répartition du capital et des droits de vote ;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au laboratoire de biologie médicale multisites à la SELARL BIOMAG sont conformes aux dispositions du code de la santé publique ;

Sur proposition de la Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de Picardie ;

ARRETE

Article 1 :

L'Article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 1998 modifié est ainsi modifié :

La Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) UNILABS BIOCT agréée sous le numéro 02-2012-01 et enregistrée sous le numéro FINESS EJ 02 001 581 4 dont le siège social est situé 14 avenue de l'Europe – 02400 CHATEAU-THIERRY exploite le laboratoire de biologie médicale multisites UNILABS BIOCT suivant autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé de PICARDIE et du Directeur général de l'Agence régionale de santé de CHAMPAGNE-ARDENNE.

Le capital social et les droits de vote sont répartis comme suit :

Associés professionnels en exercice :

M. Michel BELLIER, Directeur général :	9 actions	53 647 voix
M. André-Guy COMBREMONT, Directeur général :	1 action	3 352 voix
M. Bruno DIALLO, Directeur général :	1 action	3 352 voix
M. William HIRZEL, Directeur général :	1 action	3 352 voix
M. Meyer ITTAH, Président :	1 action	3 352 voix
Mme Jacqueline LEBOUVIER, Directrice générale :	1 action	26 831 voix
M. Vianney MARTIN, Directeur général :	1 action	3 352 voix
Mme Florence MARTINOT, Directrice générale :	1 action	3 352 voix
Mme Dominique PAILLOT, Directrice générale :	1 action	3 352 voix

Associé professionnel extérieur :

La SELAS « DYNABIO UNILABS » :	53 644 actions	53 644 voix
	<u>53 653 actions</u>	<u>107 291 voix</u>

Article 2 :

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de la réalisation effective de chacune des opérations susvisées.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'AISNE et notifié à Meyer ITTAH, Président de la SELAS UNILABS BIOCT.

Une copie sera adressée au :

- Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE ;
- Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de CHAMPAGNE-ARDENNE ;
- Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens – Section "G" ;
- Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'AISNE ;
- Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'OISE ;
- Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la MARNE ;
- Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'AISNE ;
- Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'OISE ;
- Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la MARNE ;
- Directeur régional du Régime Social des Indépendants de PICARDIE ;
- Directeur régional du Régime Social des Indépendants de CHAMPAGNE-ARDENNE ;
- Directeur de la caisse de la Mutualité Sociale Agricole de PICARDIE ;
- Directeur de la caisse de la Mutualité Sociale Agricole de CHAMPAGNE-ARDENNE ;
- Directeur général de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de Santé. (Contrôle national de qualité des analyses de biologie médicale).

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès de M. le Préfet de l'AISNE, sis 27 rue Paul Doumer - 02000 LAON ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes sises 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 4

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de CHAMPAGNE-ARDENNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 30 décembre 2014

Signé Le Préfet,
Raymond LE DEUN

**PRÉFECTURE DE RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN ARTOIS – PICARDIE**

Arrêté préfectoral n°2015-44 portant élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Somme et son annexe

**Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Préfet coordonnateur du bassin Artois – Picardie
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8 et R.566-14, relatifs à l'élaboration des stratégies locales, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2012 du Préfet coordonnateur de bassin Artois – Picardie établissant la liste des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) du bassin Artois – Picardie ;

Vu les conclusions de la réunion du 7 février 2014, pilotée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie ;

Vu les ateliers territoriaux du 19 février et 23 mai 2014, pilotés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais, délégation de bassin Artois – Picardie ;

Vu le courrier de l'Aménagement et Valorisation du Bassin de la Somme (AMEVA) du 12 septembre 2014 ;

Vu l'avis du préfet de la Somme rendu le 20 octobre 2014 ;

Vu l'avis du préfet de l'Oise rendu le 10 octobre 2014 ;

Considérant qu'en application de l'article R.566-14 du code de l'environnement, la commission administrative de bassin Artois – Picardie a été saisie pour avis le 19 septembre 2014 ;

Considérant qu'il appartient au préfet coordonnateur de bassin d'arrêter la liste des stratégies locales à élaborer pour les Territoires à Risque Important d'Inondation, leurs périmètres, les délais dans lesquels elles sont arrêtées et leurs objectifs (article R 566-14 du code de l'environnement) ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais par intérim, déléguée de bassin Artois – Picardie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Somme, à élaborer pour les Territoires à Risque Important d'inondation d'Abbeville et Amiens, comprend 650 communes du département de la Somme, 85 communes du département de l'Oise, 83 communes du département de l'Aisne et 15 communes du département du Pas-de-Calais, dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 – L'échéance d'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Somme est fixé au 31 décembre 2016.

Article 3 – Les objectifs principaux de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Somme sont :

1. Compléter la connaissance acquise sur les phénomènes d'inondation par remontée de nappe et sur le fonctionnement des ouvrages hydrauliques en crue par la réalisation d'études de modélisation complémentaires à des échelles plus fines, en particulier sur les TRI, et avec une meilleure intégration du paramètre durée, caractéristique des crues de nappe ;
2. Faire de la réduction de la vulnérabilité un axe prioritaire : former et accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire dans ce type de démarche, intégrer des actions de réduction de la vulnérabilité dans les projets d'aménagement et de rénovation urbaine, sensibiliser et responsabiliser les populations situées en zone inondable ;
3. Améliorer les systèmes de prévision et d'alerte, en collaboration avec le Service de Prévision des Crues, en particulier sur le TRI d'Amiens avec une meilleure intégration de la piézométrie et des stations de suivi existantes sur les principaux affluents ;
4. Poursuivre le travail de concertation et d'accompagnement des collectivités afin de mieux prendre en compte le risque inondation dans les SCOT et les PLU ;
5. Généraliser la mise en place de programmes pluriannuels de gestion et d'entretien des affluents de la Somme, et mettre l'accent sur les actions préventives, en lien avec la restauration des milieux aquatiques : zones d'expansion des crues, zones humides, reconnections ;
6. En complément de la gouvernance et de la stratégie à l'échelle du bassin de la Somme, coordonner la maîtrise d'ouvrage opérationnelle en associant les intercommunalités, et formaliser un partenariat avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard afin d'articuler le Plan Somme 2 et le PAPI littoral.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais, ainsi que des préfectures des départements du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Article 5 – Le Préfet coordonnateur du bassin Artois – Picardie, Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, Préfet du Nord, le Préfet du Pas-de-Calais, le Préfet de l'Aisne, le Préfet de l'Oise, le Préfet de la Somme, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais par intérim, délégué de bassin Artois – Picardie, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Picardie, les Directeurs départementaux des territoires et de la mer de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 10 décembre 2014

Signé : Jean-François CORDET

ANNEXE 1**Liste des communes de la stratégie locale de gestion
des risques d'inondation de la Somme**Communes du département de l'Aisne :

Aisonville-et-Bernoville	Étaves-et-Bocquiaux	Lehacourt	Pontru
Annois	Étreillers	Hinacourt	Pontruët
Artemps	Fayet	Holnon	Remaucourt
Attilly	Fioulaine	Homblières	Roupy
Aubigny-aux-Kaisnes	Flavy-le-Martel	Jeancourt	Rouvroy
Beaumont-en-Beine	Fluquières	Jussy	Saint-Quentin
Beauvois-en-Vermandois	Fonsomme	Lanchy	Saint-Simon
Bellenglise	Fontaine-lès-Clercs	Lesdins	Savy
Bellicourt	Fontaine-Notre-Dame	Levergies	Sequehart
Bray-Saint-Christophe	Fontaine-Uterte	Magny-la-Fosse	Seraucourt-le-Grand
Castres	Foreste	Maissemy	Sommette-Eaucourt
Caulaincourt	Francilly-Selency	Marcy	Trefcon
Clastres	Fresnoy-le-Grand	Mesnil-Saint-Laurent	Tugny-et-Pont
Contescourt	Gauchy	Montescourt-Lizerolles	Urvillers
Croix-Fonsomme	Germaine	Montigny-en-Arrouaise	Vaux-en-Vermandois
Cugny	Gibercourt	Morcourt	Vendelles
Dallon	Gricourt	Nauroy	Le Verguier
Douchy	Grugies	Neuville-Saint-Amand	Vermand
Dury	Happencourt	Ollezy	Villeret
Essigny-le-Grand	Hargicourt	Omissy	Villers-Saint-Christophe
Essigny-le-Petit	Harly	Pithon	

Communes du département de l'Oise :

Amy	Le Crocq	Grez	Rouvroy-les-Merles
Avricourt	Croissy-sur-Celle	Halloy	Royaucourt
Bacouël	Daméraucourt	Le Hamel	Sains-Morainvillers
Beaudéduit	Dargies	Hardivillers	Saint-André-Farivillers
Beaulieu-les-Fontaines	Doméliers	La Hérelle	Sainte-Eusoye
Beauvoir	Domfront	Hétomesnil	Sarcus
Blancfossé	Dompierre	Lavacquerie	Sarnois
Bonneuil-les-Eaux	Élencourt	Laverrière	Le Saulchoy
Bonvillers	Esquennoy	Libermont	Sérévillers
Breteuil	Ferrières	Maisoncelle-Tuilerie	Solente
Broyes	Flavy-le-Meldeux	Margny-aux-Cerises	Sommereux
Campagne	Fléchy	Le Mesnil-Conteville	Tartigny

Campremy	Fontaine-Bonneleau	Le Mesnil-Saint-Firmin	Tricot
Catheux	Fréniches	Mory-Montcrux	Troussencourt
Cempuis	Le Frestoy-Vaux	Offoy	Vendeuil-Caply
Chepoix	Frétoy-le-Château	Ognolles	Viefvillers
Choqueuse-les-Bénards	Le Gallet	Oursel-Maison	Villers-Vicomte
Conteville	Gannes	Paillart	Villeselve
Cormeilles	Godenvillers	Plainville	Welles-Pérennes
Crapeaumesnil	Golancourt	Le Ployron	
Crèvecœur-le-Grand	Gouy-les-Groseillers	Puits-la-Vallée	
Crèvecœur-le-Petit	Grandvilliers	Rocquencourt	

Communes du département du Pas-de-Calais :

Achiet-le-Petit	Léchelle	Neuville-Bourjonval	Le Transloy
Beaulencourt	Ligny-Thilloy	Puisieux	Warlencourt-Eaucourt
Bus	Martinpuich	Rocquigny	Ytres
Gommecourt	Morval	Le Sars	

Communes du département de la Somme :

Abbeville	Corbie	Hallu	Pissy
Ablaincourt-Pressoir	Cottenchy	Ham	Plachy-Buyon
Acheux-en-Vimeu	Coullemelle	Le Hamel	Le Plessier-Rozainvillers
Agenvillers	Coulouvillers	Hamelet	Pœuilly
Ailly-le-Haut-Clocher	Courcelette	Hancourt	Poix-de-Picardie
Ailly-sur-Noye	Courcelles-sous-Moyencourt	Hangard	Pont-de-Metz
Ailly-sur-Somme	Courcelles-sous-Thoix	Hangest-en-Santerre	Ponthoile
Airaines	Courtemanche	Hangest-sur-Somme	Pont-Noyelles
Aizecourt-le-Bas	Cramont	Harbonnières	Pont-Remy
Aizecourt-le-Haut	Crécy-en-Ponthieu	Hardecourt-aux-Bois	Port-le-Grand
Albert	Crémery	Hargicourt	Potte
Allaines	Cressy-Omencourt	Harponville	Poulainville
Allenay	Creuse	Hattencourt	Pozières
Allery	Croix-Moligneaux	Hautvillers-Ouville	Prouzel
Allonville	Croixrault	Havernas	Proyart
Amiens	Le Crotoy	Hébécourt	Punchy
Andechy	Crouy-Saint-Pierre	Hédauville	Puzeaux
Argœuves	Curchy	Heilly	Pys
Armancourt	Curly	Hem-Monacu	Querrieu
Arrest	Damery	Hénencourt	Le Quesne
Arry	Dancourt-Popincourt	Herbécourt	Quesnoy-le-Montant

Arvillers	Daours	Hérissart	Quesnoy-sur-Airaines
Assainvillers	Davenescourt	Herleville	Quevauvillers
Assevillers	Démuin	Herly	Quiry-le-Sec
Athies	Dernancourt	Hervilly	Quivières
Aubercourt	Devise	Hesbécourt	Rainneville
Aubigny	Doingt	Hescamps	Rancourt
Aubvillers	Domart-en-Ponthieu	Heucourt-Croquoison	Regnière-Écluse
Auchonvillers	Domart-sur-la-Luce	Heudicourt	Remaugies
Ault	Domesmont	Hombleux	Remiencourt
Aumâtre	Dommartin	Huchenneville	Rethonvillers
Aumont	Dompierre-Becquincourt	Huppy	Revelles
Authuille	Domqueur	Hyencourt-le-Grand	Ribeaucourt
Avelesges	Domvast	Ignaucourt	Ribemont-sur-Ancre
Aveluy	Doudelainville	Irlès	Riencourt
Avesnes-Chaussoy	Douilly	Jumel	Rivery
Ayencourt	Dreuil-lès-Amiens	Laboissière-en-Santerre	Rogy
Bacouel-sur-Selle	Driencourt	Lachapelle	Roiglise
Bailleul	Dromesnil	Lahoussoye	Roisel
Baizieux	Drucat	Laleu	Rollot
Balâtre	Dury	Lamotte-Brebière	Ronssoy
Barleux	Eaucourt-sur-Somme	Lamotte-Buleux	Rosières-en-Santerre
Bavelincourt	L'Échelle-Saint-Aurin	Lamotte-Warfusée	Rouvrel
Bayonvillers	Éclusier-Vaux	Lanchères	Rouvroy-en-Santerre
Bazentin	Englebelmer	Languevoisin-Quiquery	Rouy-le-Grand
Beaucourt-en-Santerre	Ennemain	Lanches-Saint-Hilaire	Rouy-le-Petit
Beaucourt-sur-l'Ancre	Épagne-Épagnette	Laucourt	Roye
Beaucourt-sur-l'Hallue	Épaumesnil	Laviéville	Rubempré
Beaufort-en-Santerre	Épécamps	Lawarde-Mauger-l'Hortoy	Rubescourt
Beaumetz	Épehy	Lesbœufs	Rue
Beaumont-Hamel	Épénancourt	Liancourt-Fosse	Rumigny
Bécordel-Bécourt	Éplessier	Licourt	Saigneville
Becquigny	Eppeville	Liéramont	Sailly-Flibeaucourt
Béhen	Équancourt	Liercourt	Sailly-Laurette
Béhencourt	Équennes-Éramécourt	Lignières	Sailly-le-Sec
Bellancourt	Erches	Lignières-en-Vimeu	Sailly-Saillisel
Belleuse	Ercheu	Lihons	Sains-en-Amiénois
Belloy-en-Santerre	Ercourt	Limeux	Saint-Aubin-Montenoy
Belloy-Saint-Léonard	Ergnies	Lœuilly	Saint-Blimont
Belloy-sur-Somme	Érondelle	Long	Saint-Christ-Briost
Bergicourt	Esclainvillers	Longavesnes	Saint-Fuscien
Bernay-en-Ponthieu	Esmery-Hallon	Longpré-les-Corps-Saints	Saint-Gratien
Bernes	Essertaux	Longueau	Saint-Léger-lès-Domart
Berneuil	Estrébœuf	Longueval	Saint-Mard

Berny-en-Santerre	Estrées-Deniécourt	Louvrechy	Saint-Maulvis
Bertangles	Estrées-sur-Noye	Machiel	Saint-Ouen
Berteaucourt-les-Dames	Étalon	Machy	Saint-Quentin-en-Tourmont
Berteaucourt-lès-Thennes	Ételfay	Mailly-Maillet	Saint-Riquier
Béthencourt-sur-Mer	Éterpigny	Mailly-Raineval	Saint-Saufieu
Béthencourt-sur-Somme	Étinehem	Maison-Roland	Saint-Sauveur
Bettencourt-Rivière	L'Étoile	Malpart	Sainte-Segrée
Bettencourt-Saint-Ouen	Étréjust	Mametz	Saint-Valéry-sur-Somme
Beuvraignes	Étricourt-Manancourt	Marcelcave	Saint-Vaast-en-Chaussée
Biaches	La Faloise	Marché-Allouarde	Saisseval
Biarre	Falvy	Marchélepot	Saleux
Billancourt	Famechon	Marestmontiers	Salouël
Blangy-sous-Poix	Faverolles	Mareuil-Caubert	Sancourt
Blangy-Tronville	Favières	Maricourt	Saulchoy-sous-Poix
Boismont	Fay	Marlers	Sauvillers-Mongival
Bonnay	Ferrières	Marquaix	Saveuse
Bonneville	Fescamps	Marquivillers	Senlis-le-Sec
Bosquel	Feuillères	Matigny	Sentelie
Bouchavesnes-Bergen	Feuquières-en-Vimeu	Maucourt	Seux
Bouchoir	Fignières	Maurepas	Sorel-en-Vimeu
Bouchon	Fins	Méaulte	Sorel
Bougainville	Flaucourt	Méharicourt	Soues
Bouillancourt-la-Bataille	Flers	Meigneux	Sourdon
Bourdon	Flers-sur-Noye	Méréaucourt	Soyécourt
Bourseville	Flesselles	Mérélessart	Surcamps
Boussicourt	Fleury	Méricourt-l'Abbé	Suzanne
Bouvincourt-en-Vermandois	Flixecourt	Méricourt-en-Vimeu	Tailly
Bouzincourt	Fluy	Méricourt-sur-Somme	Talmas
Bovelles	Folies	Le Mesge	Templeux-la-Fosse
Boves	Folleville	Mesnil-Bruntel	Templeux-le-Guérard
Braches	Fonches-Fonchette	Mesnil-Domqueur	Tertry
Brailly-Cornehotte	Fontaine-le-Sec	Mesnil-en-Arrouaise	Thennes
Brassy	Fontaine-lès-Cappy	Mesnil-Martinsart	Thézy-Glimont
Bray-lès-Mareuil	Fontaine-sous-Montdidier	Mesnil-Saint-Georges	Thiepval
Bray-sur-Somme	Fontaine-sur-Maye	Mesnil-Saint-Nicaise	Thiulloy-la-Ville
Breilly	Fontaine-sur-Somme	Métigny	Thoix
Bresle	Forceville	Mézières-en-Santerre	Thory
Breuil	Forceville-en-Vimeu	Miannay	Tilloloy
Brie	Forest-l'Abbaye	Millencourt	Tilloy-lès-Conty

Briquemesnil-Floxicourt	Forest-Montiers	Millencourt-en-Ponthieu	Tincourt-Boucly
Brouchy	Fossemanant	Miraumont	Le Titre
Brucamps	Foucaucourt-en-Santerre	Mirvaux	Tœufles
Brutelles	Fouencamps	Misery	Tours-en-Vimeu
Buigny-l'Abbé	Fouilloy	Moislains	Toutencourt
Buigny-Saint-Maclou	Fouquescourt	Molliens-au-Bois	Treux
Buire-Courcelles	Fourdrinoy	Molliens-Dreuil	Tully
Buire-sur-l'Ancre	Framerville-Rainecourt	Monchy-Lagache	Ugny-l'Équipée
Bus-la-Mésière	Francières	Mons-Boubert	Vadencourt
Bussu	Franleu	Estrées-Mons	Vaire-sous-Corbie
Bussus-Bussuel	Franqueville	Monsures	Valines
Bussy-lès-Daours	Fransart	Montagne-Fayel	Varenes
Bussy-lès-Poix	Fransu	Montauban-de-Picardie	Vauchelles-lès-Domart
Buverchy	Fransures	Montdidier	Vauchelles-les-Quesnoy
Cachy	Franvillers	Montigny-sur-l'Hallue	Vaudricourt
Cagny	Fréchencourt	Montonvillers	Vauvillers
Cahon	Frémontiers	Fieffes-Montrelet	Vaux-en-Amiénois
Caix	Fresnes-Mazancourt	Morchain	Vaux-Marquenneville
Cambron	Fresnes-Tilloloy	Morcourt	Vaux-sur-Somme
Camon	Fresneville	Moreuil	Vecquemont
Camps-en-Amiénois	Fresnoy-Andainville	Morisel	Velennes
Canaples	Fresnoy-au-Val	Morlancourt	Vergies
Canchy	Fresnoy-en-Chaussée	Mouflers	Vermantovillers
Cannessières	Fresnoy-lès-Roye	Mouflières	Verpillières
Cantigny	Frettecuisse	Moyencourt	Vers-sur-Selles
Caours	Friaucourt	Moyencourt-lès-Poix	La Vicogne
Cappy	Fricamps	Moyenneville	Vignacourt
Cardonnette	Fricourt	Muille-Villette	Villecourt
Le Cardonnois	Frise	Namps-Maisnil	Ville-le-Marcelet
Carnoy	Friville-Escarbotin	Nampty	Villers-aux-Érables
Carrépuis	Froyelles	Naours	Villers-Bocage
Cartigny	Frucourt	Nesle	Villers-Bretonneux
Cavillon	Gapennes	Neufmoulin	Villers-Campsart
Cayeux-en-Santerre	Gentelles	Neuilley-l'Hôpital	Villers-Carbonnel
Cayeux-sur-Mer	Ginchy	Neuville-au-Bois	Villers-Faucon
Cerisy	Glisy	La Neuville-lès-Bray	Villers-lès-Roye
Champien	Gorenflos	Neuville-lès-Lœuilly	Villers-sous-Ailly
Chaulnes	Gorges	La Neuville-Sire-Bernard	Villers-Tournelle
La Chaussée-Tirancourt	Goyencourt	Nibas	Ville-sur-Ancre
Chaussoy-Epagny	Grandcourt	Nouvion	Voyennes
La Chavatte	Grand Laviers	Noyelles-en-Chaussée	Vraignes-en-Vermandois
Chépy	Gratibus	Noyelles-sur-Mer	Vrély

Chilly	Grattepanche	Nurlu	Wagnies
Chipilly	Grébault-Mesnil	Ochancourt	Warloy-Baillon
Chirmont	Grécourt	Offoy	Warlus
Chuignes	Grivesnes	Oissy	Warsy
Chuignolles	Grivillers	Omiécourt	Warvillers
Citerne	Gruny	Oneux	Wiencourt-l'Équipée
Cizancourt	Guerbigny	Oresmaux	Wiry-au-Mont
Clairy-Saulchoix	Gueudecourt	Ovillers-la-Boisselle	Woignarue
Cléry-sur-Somme	Guignemicourt	Pargny	Woincourt
Cocquerel	Guillaucourt	Parvillers-le-Quesnoy	Woirel
Coisy	Guillemont	Pendé	Y
Combles	Guizancourt	Pernois	Yaucourt-Bussus
Condé-Folie	Guyencourt-sur-Noye	Péronne	Yvrench
Contalmaison	Guyencourt-Saulcourt	Pertain	Yvrencheux
Contay	Hailles	Picquigny	Yzeux
Contoire	Hallencourt	Piennes-Onvillers	Yonval
Contre	Hallivillers	Pierregot	
Conty	Halloy-lès-Pernois	Pierrepont-sur-Avre	

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ILE DE FRANCE**

Service Police de l'Eau

Arrêté n° 2015 DRIEE IdF n°128 portant subdélégation de signature

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France**

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie, notamment son article 17 ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 2013, nommant M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France, à compter du 1^{er} septembre 2013;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2014 de Monsieur le préfet de l'Aisne donnant délégation de signature à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1er . Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François CHAUVEAU, directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et à M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France à effet de signer les actes administratifs et courriers entrants dans la liste ci-dessous :

POLICE DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PECHE

Au regard de l'arrêté du 16 mai 2011 fixant la répartition des compétences de police et de gestion des eaux superficielles et souterraines et des milieux aquatiques, ainsi que la police de la pêche en eau douce, sur le périmètre relevant de la compétence de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie :

1°) - Pour les installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L.214-1 du code de l'environnement :

Pour les dossiers soumis à déclaration :

- délivrance de récépissés de déclaration,
- actes relatifs à l'instruction des dossiers soumis à déclaration,
- arrêtés de prescriptions complémentaires,
- arrêtés d'opposition à déclaration.

Pour les dossiers soumis à autorisation :

- actes relatifs à l'instruction des dossiers soumis à autorisation,
- avis de réception d'autorisation,
- arrêtés portant prorogation du délai d'instruction,
- actes relatifs à l'enquête publique :
- Arrêté de désignation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête pour les enquêtes publiques régies par les articles R.11-4 à R.11-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- saisine du Président du Tribunal administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête pour les enquêtes publiques et régie par les articles R.11-14-1 à R.11-14-15 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Arrêtés d'ouverture d'enquête publique ;

- proposition d'arrêté d'autorisation et/ou d'autorisation complémentaire au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques),
- notification du projet d'arrêté au pétitionnaire pour observation,
- arrêté d'autorisation, complémentaire ou de refus d'autorisation,
- arrêté de prescription complémentaire.

2°) En cas d'infraction à la police de l'eau ou de la pêche en eau douce :

- en matière de contravention et de délit : proposition de transaction pénale notifiée à l'auteur de l'infraction et, en cas d'accord de ce dernier, transmission du dossier de transaction au Procureur de la République,
- transmission des procès-verbaux au Procureur de la République en cas de transaction.

3°) Les correspondances courantes et toutes décisions en matière de pêche, à l'exception des arrêtés réglementaires et des décisions figurant ci-dessous :

- agrément des associations de pêche et de pisciculture art. R 434-29 du code de l'environnement ;
- autorisation de pisciculture, en application des dispositions de l'article art. L431-6 du code de l'environnement ;
- réglementation de la pêche en eau douce, en application des dispositions des articles R436-6 et suivants du code de l'environnement.

ARTICLE 2. Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature sera également exercée par :

- M. Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol,
- Mme Julie PERCELAY, chef du service police de l'eau,

- M.Laurent TELLECHEA, adjoint au chef du service eau et sous-sol,
- M. Michel VAN DEN BOGAARD, chef du pôle sous-sol,
- Mme Charline NENNIG, adjointe au chef du service police de l'eau,
- M. Dominique BANGOULA, chef de la cellule police de l'eau spécialisée,
- M. Joël SCHLOSSER, responsable du pôle champagne du service police de l'eau,
- M. Isidore ANTON, responsable du pôle Picardie du service police de l'eau.

ARTICLE 3. - Le Secrétaire général de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Laon, le 28 janvier 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
Signé : Alain VALLET